

Chapitre IV - QU'EN EST-IL DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS ?

A. DYNAMIQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

CE QU'IL FAUT RETENIR

En région, le secteur du BTP représente un **chiffre d'affaires estimé entre 26 et 30 milliards d'euros** en 2023. Ce secteur représente en région environ **160 000 à 180 000 emplois directs** (non-salariés et ~160 000 salariés) et environ **90 000 à 100 000 établissements, majoritairement des TPE/PME**. Le montant de la **commande publique est estimé entre 3,2 et 3,8 milliards d'euros** sur la période 2022–2023.

La gestion des déchets issus de chantiers du BTP doit respecter la hiérarchie réglementaire des modes de traitement : réemploi / réutilisation, recyclage / valorisation matière, autres formes de valorisation, puis stockage en dernier recours.

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), plus largement désigné comme l'industrie de la construction, constitue un pilier majeur de l'économie française et européenne.

En France, le secteur représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 215 à 220 milliards d'euros en 2023.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur du BTP représente un chiffre d'affaires estimé entre 26 et 30 milliards d'euros en 2023 :

- dont environ 18 à 22 milliards d'euros pour le bâtiment
- et 7 à 9 milliards d'euros pour les travaux publics

La hausse apparente par rapport aux 16,9 Md€ mentionnés en 2022 doit être interprétée avec prudence. En effet, ce montant reposait sur un périmètre plus restreint et/ou une méthodologie de calcul différente du chiffre d'affaires du bâtiment, et c'est pourquoi le calcul du gisement de déchets n'est plus corrélé au chiffre d'affaires depuis 2023.

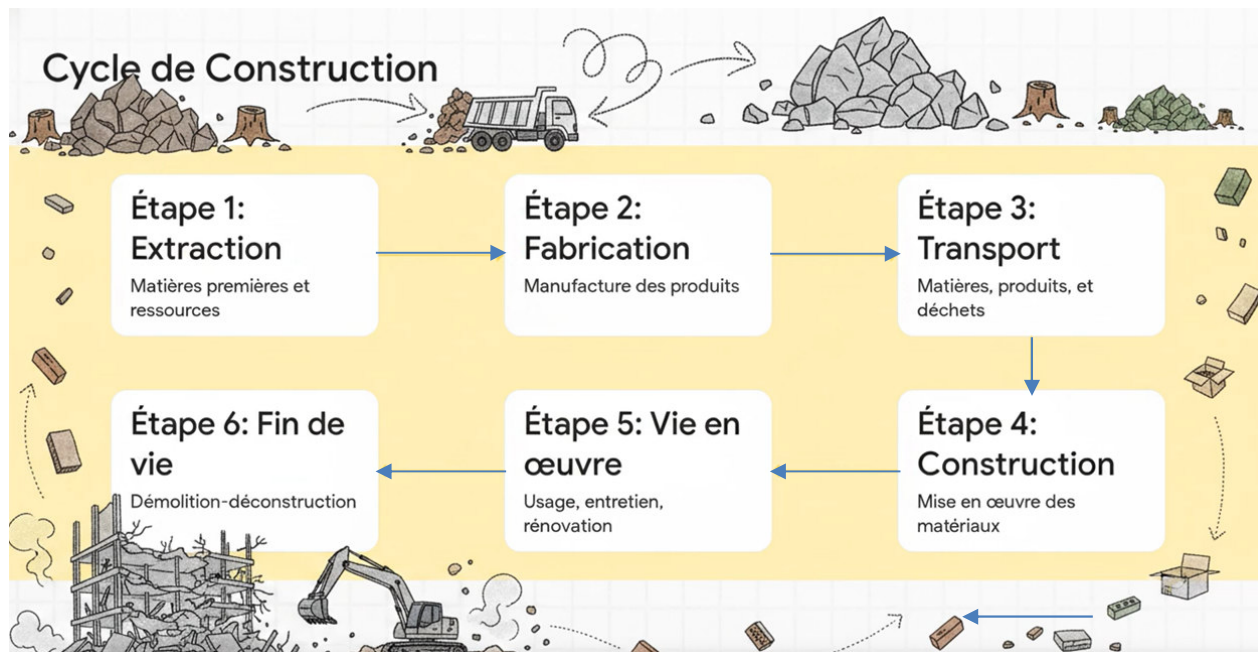
Ce secteur représente en région environ 160 000 à 180 000 emplois directs (non-salariés et ~160 000 salariés) et près de 90 000 à 100 000 établissements, majoritairement des TPE/PME.

Le montant de la commande publique sur le territoire régional est estimé entre 3,2 et 3,8 milliards d'euros sur la période 2022–2023.

L'industrie de la construction est donc un **secteur prioritaire pour le développement de l'économie circulaire**. Celle-ci, dans sa définition la plus large - Approvisionnement durable, Écoconception, Écologie Industrielle, Économie de la fonctionnalité, Allongement de la durée d'usage, Consommation responsable, Recyclage, Réemploi - permettrait la réduction de l'empreinte matière et environnementale de l'industrie de la construction, tout en répondant à des enjeux de compétitivité et de souveraineté

La production et la gestion des déchets issus du secteur de la Construction ou de chantiers du bâtiment et travaux publics (BTP), est majoritairement constituée de déchets inertes, et s'opère au travers des étapes du cycle de vie d'une construction, de sa création à sa fin de vie.

Le cycle de vie d'une construction comprend 6 étapes principales :



Les bonnes pratiques de gestion des déchets du BTP reposent

- D'abord sur une gestion directement sur chantier, en privilégiant la prévention, le réemploi et la réutilisation.
- Lorsque l'évacuation des déchets est nécessaire, elle doit respecter la hiérarchie réglementaire des modes de traitement : réemploi / réutilisation, recyclage / valorisation matière, autres formes de valorisation, puis stockage en dernier recours.

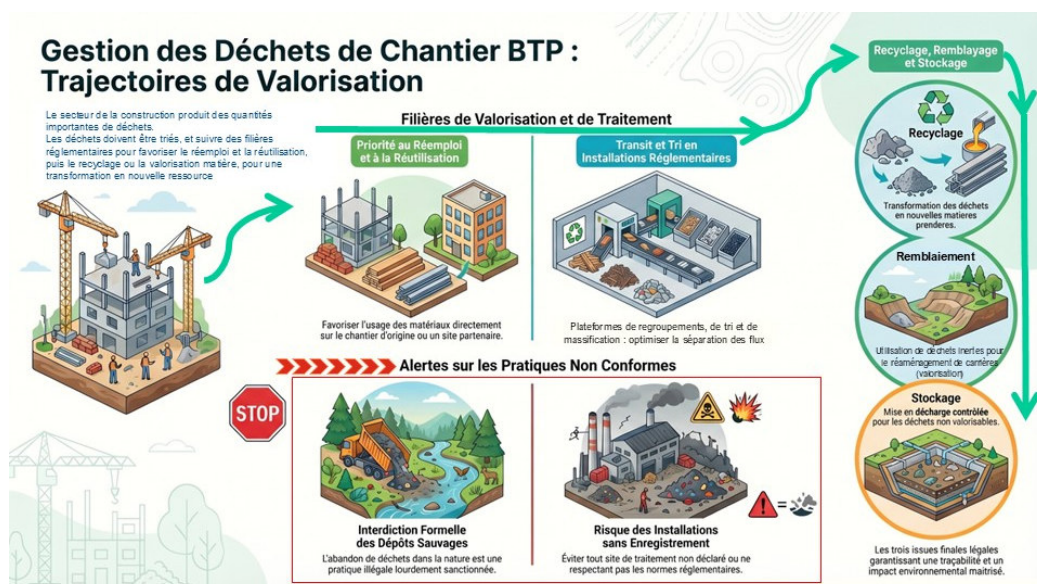


Figure 45 : Schéma général des flux de déchets issus de chantiers du BTP et leurs filières de traitement

B. GISEMENT DE DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les déchets issus de chantiers du BTP représentent un gisement régional majeur avec près de **17,9 millions de tonnes de déchets issus du BTP en 2024**, dont une très forte prédominance des déchets inertes : 93 % du gisement (16,7 Mt). Le **secteur des travaux publics domine largement** : 78 % des tonnages (13,9 Mt). Les déchets non dangereux (5 %) et dangereux (1 %) sont en volumes plus limités mais avec des enjeux spécifiques.

L'ORD&EC observe une forte concentration territoriale : Bouches-du-Rhône : 6,8 Mt (~40 % du total) et Alpes-Maritimes et Var avec près de 4 Mt chacun.

Le bassin de vie provençal est structurant et représente plus de 50 % du gisement régional (9,1 Mt), un gisement fortement corrélé à l'activité économique et aux grands chantiers d'infrastructures

Depuis 2023, l'estimation du gisement de déchets du BTP repose sur les travaux de la CERC-OCA Bâtiment, « Estimation annuelle du gisement de déchets REP PMCB –Document de travail technique –09 avril 2024 » déclinés à l'échelle régionale via un ratio de population. Cette méthode permet de disposer d'une vision actualisée et cohérente du gisement régional ⁵.

En 2024, le gisement est estimé à près de **17,9 millions de tonnes** de déchets issus de chantiers du BTP. Ce gisement est très largement dominé par les déchets inertes, qui représentent **16,7 Mt (93 %)**, contre **0,97 Mt (5 %)** de déchets non dangereux et **0,22 Mt (1 %)** de déchets dangereux.

La production est très fortement portée par les travaux publics, à l'origine de **78 % du gisement (13,9 Mt)**, contre **22 % pour le bâtiment (4,0 Mt)**. Cette structure confirme le poids des chantiers d'infrastructures dans la production régionale de déchets.

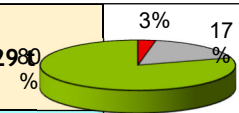
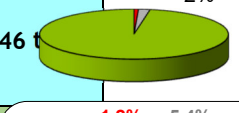
ANNEE 2024 REGION	Déchets dangereux	Déchets Non Dangereux	Déchets Inertes	Total	Répartition Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes
Bâtiment (22 %)	117 587 t	692 045 t	3 189 397 t	3 999 029 t	
Travaux Publics (78 %)	105 627 t	275 220 t	13 492 200 t	13 873 046 t	
Total Gisement de déchets du BTP	223 215 t	967 265 t	16 681 596 t	17 872 076 t	

Tableau 41 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets issus de chantiers du BTP en région

⁵ En 2015 année de référence de la planification, l'estimation de la production de déchets issus de chantiers du BTP s'est basée sur la méthodologie du guide ministériel « Prévention et gestion des déchets issus de chantiers du BTP - Guide méthodologique à l'attention des Conseils Généraux et de la Région Ile-de-France », ainsi que sur les recommandations du Cahier Technique « Plans de Prévention et de Gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics – Élaboration et suivi » publié par l'ADEME et ECOBATP LR (septembre 2012). Entre 2016 et 2022, ce gisement de base a été corrélé aux évolutions de Chiffres d'Affaires des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics.

⇒ TABLE DES MATIERES

La répartition territoriale met en évidence une forte concentration des tonnages sur quelques territoires : les Bouches-du-Rhône concentrent à eux seuls 6,8 Mt, soit près de 40 % du gisement régional, devant les Alpes-Maritimes (4,1 Mt) et le Var (4,0 Mt).

À une échelle plus large, le bassin provençal représente à lui seul 9,1 Mt, soit plus de la moitié du gisement régional, confirmant son rôle central dans la production de déchets du BTP.

Ces éléments soulignent à la fois la prédominance des déchets inertes, le rôle structurant des travaux publics, et la nécessité d'adapter les capacités de gestion au plus près des territoires les plus producteurs.

<i>Par département</i>	Déchets dangereux	DND non inertes	Déchets Inertes	TOTAL
<i>Alpes de Haute Provence (04)</i>	6 988 t	30 283 t	522 265 t	559 536 t
<i>Hautes-Alpes (05)</i>	6 102 t	26 444 t	456 053 t	488 599 t
<i>Alpes Maritimes (06)</i>	51 359 t	222 556 t	3 838 243 t	4 112 159 t
<i>Bouches-du-Rhône (13)</i>	85 397 t	370 055 t	6 382 031 t	6 837 483 t
<i>Var (83)</i>	49 601 t	214 938 t	3 706 858 t	3 971 398 t
<i>Vaucluse (84)</i>	23 766 t	102 988 t	1 776 148 t	1 902 903 t
TOTAL	223 215 t	967 265 t	16 681 597 t	17 872 077 t

<i>Par bassin</i>	Déchets dangereux	DND non inertes	Déchets Inertes	TOTAL
<i>Bassin Alpin</i>	13 221 t	57 293 t	988 079 t	1 058 593 t
<i>Bassin Azuréen</i>	65 888 t	285 515 t	4 924 043 t	5 275 447 t
<i>Bassin Provençal</i>	113 831 t	493 267 t	8 506 966 t	9 114 065 t
<i>Bassin Rhodanien</i>	30 274 t	131 189 t	2 262 509 t	2 423 973 t
TOTAL	223 215 t	967 265 t	16 681 597 t	17 872 077 t

Tableau 42 : Evaluation de la production régionale de déchets issus de chantiers du BTP par département et par bassin

C.FILIERES DE GESTION DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP⁶

CE QU'IL FAUT RETENIR

La collecte dans les installations du territoire atteint **14,8 Mt en 2024**, après une baisse liée au **ralentissement de l'activité du BTP**.

Elle s'appuie sur un **maillage structurant**, avec **2,3 Mt de déchets en transit** entre installations avant traitement.

Les **déchets inertes sont largement majoritaires** et pris en charge dans les installations, ils sont **bien valorisés (> 85 %)**.

Malgré une part de recyclage en progression (34 %), le territoire subit une forte **dépendance au remblaiement (54 %)**.

Du fait de l'existence d'installations multi-déchets, il existe encore des **flux partiellement tracés** pour les déchets non dangereux et dangereux.

Avec 4, 78 Mt réutilisées sur chantier, la **gestion est importante hors installations** (29 % du gisement).

Un enjeu persiste, celui des **dépôts illégaux, estimés à 1,43 Mt (9 %)**.

Des priorités claires : développer le recyclage, améliorer la traçabilité et renforcer le tri à la source.

1. Collecte et transit de déchets issus de chantiers du BTP

a) Déchets issus de chantiers du BTP

En 2024, les installations régionales ont collecté environ **15,2 millions de tonnes** (14,4 Mt en 2022) de déchets issus de chantiers du BTP (déchets inertes, non dangereux et dangereux, hors stériles de carrières). Ces déchets sont pris en charge par un ensemble d'installations complémentaires faisant l'objet d'enquêtes annuelles par l'ORD&EC chaque année : une enquête « BTP » pour les plateformes de regroupement, de tri, et de recyclage, carrières en réaménagement, centrales d'enrobés, installations de stockage (ISDI), ainsi que d'autres enquêtes pour des installations accueillant majoritairement d'autres flux (déchèteries, centres de tri multi matériaux, ISDND).

Par ailleurs, une part significative des déchets collectés fait l'objet de transferts entre installations avant traitement. En 2024, **près de 2,3 millions de tonnes** (2,7 Mt en 2023) transitent ainsi d'un site à un autre, principalement en vue de leur orientation vers des filières de valorisation ou de traitement. Ces flux concernent majoritairement des déchets inertes (**2,1 Mt**) et traduisent le rôle structurant du maillage régional dans l'organisation des filières.

Enfin, ces mouvements peuvent s'effectuer à différentes échelles, avec des échanges entre départements ou avec d'autres régions, en fonction de la localisation des exutoires et des capacités de traitement disponibles (cf. Chapitre V – E. flux interrégionaux et interdépartementaux).

⁶ Le détail des indicateurs par année, par département et par bassin figure en ANNEXE 10 Tableau des Indicateurs BTP, consultable en ligne [ANNEXE 10 TdB 2024 Indicateurs BTP.xlsx](#)

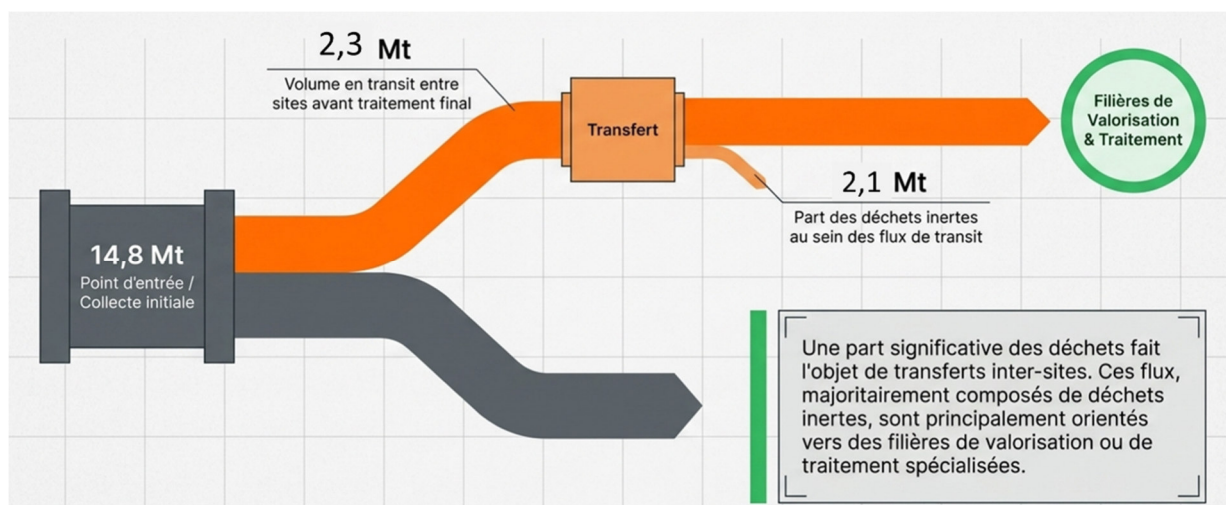


Figure 46 : Part de déchets inertes en transit avant site de traitement

b) Déchets inertes

En 2024, les installations régionales ont collecté environ **14,08 millions de tonnes** (13,7 Mt en 2023) de déchets inertes. Le graphique suivant montre l'évolution de ces flux depuis 2015 pour chaque département et à l'échelle régionale.

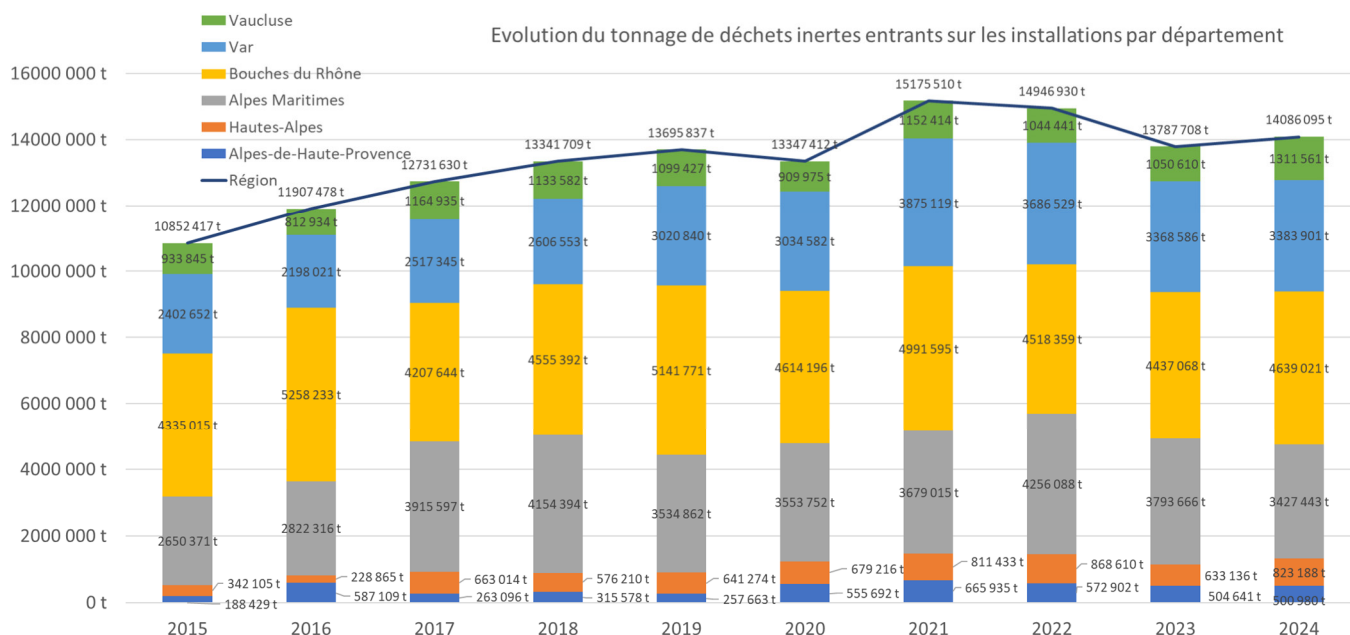


Figure 47 : Evolution des tonnages de déchets inertes entrants

2. Traitement et valorisation dans les installations

Les déchets issus de chantiers du BTP collectés en région sont majoritairement orientés vers des filières de valorisation, traduisant une structuration globalement efficace des exutoires et une bonne adéquation avec la hiérarchie des modes de traitement.

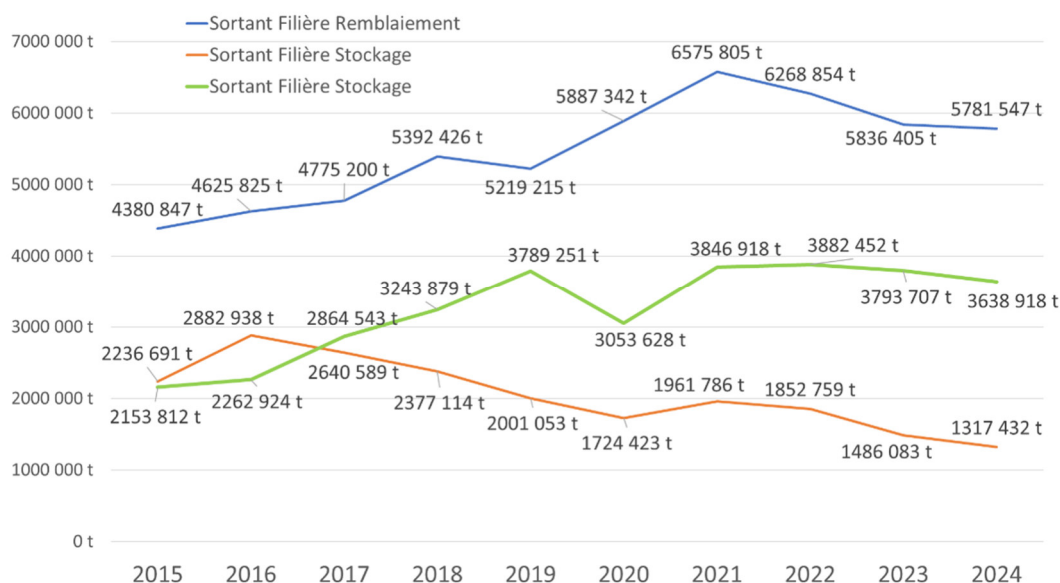
a) Déchets inertes

Les déchets inertes sont très bien identifiés et tracés dans les installations enquêtées.

Les déchets inertes traités dans les installations correspondent aux déchets pris en charge par les filières de traitement (recyclage, remblaiement, stockage). Ils ne prennent pas en compte les flux de déchets en transit (sortant d'une installation pour entrer sur une autre), ni le stockage temporaire sur site.

- Le **remblaiement** (réaménagement de sites Carrières et ISDND) utilisant des déchets inertes constitue la principale voie de valorisation, avec près de **5,8 millions de tonnes traitées en 2024 (54% des déchets inertes)**. Cette filière, historiquement dominante, permet la réutilisation de matériaux inertes dans des opérations d'aménagement ou de remise en état de sites, notamment en carrières.
- Le **recyclage** représente environ **3,64 millions de tonnes** de déchets inertes (34%). Il s'appuie sur un réseau de plateformes de recyclage (tri / concassage / criblage) permettant la production de matériaux recyclés utilisables en substitution de ressources naturelles (granulats recyclés). Bien que cette filière soit en progression sur le long terme, sa part relative demeure inférieure à celle du remblaiement, ce qui traduit un potentiel de développement encore important.
- Enfin, environ **1,3 million de tonnes** de déchets (12%) sont orientées vers des **installations de stockage** de déchets inertes (ISDI). Ces flux devraient être uniquement des déchets ne pouvant être valorisés dans les conditions techniques ou économiques actuelles, et constituer la part résiduelle du système de gestion. Un couplage systématique avec une plateforme de recyclage est à privilégier car il existe un vrai potentiel de recyclage sur ces sites.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution et la répartition des flux de déchets inertes par filière à l'échelle régionale au travers de deux visuels.



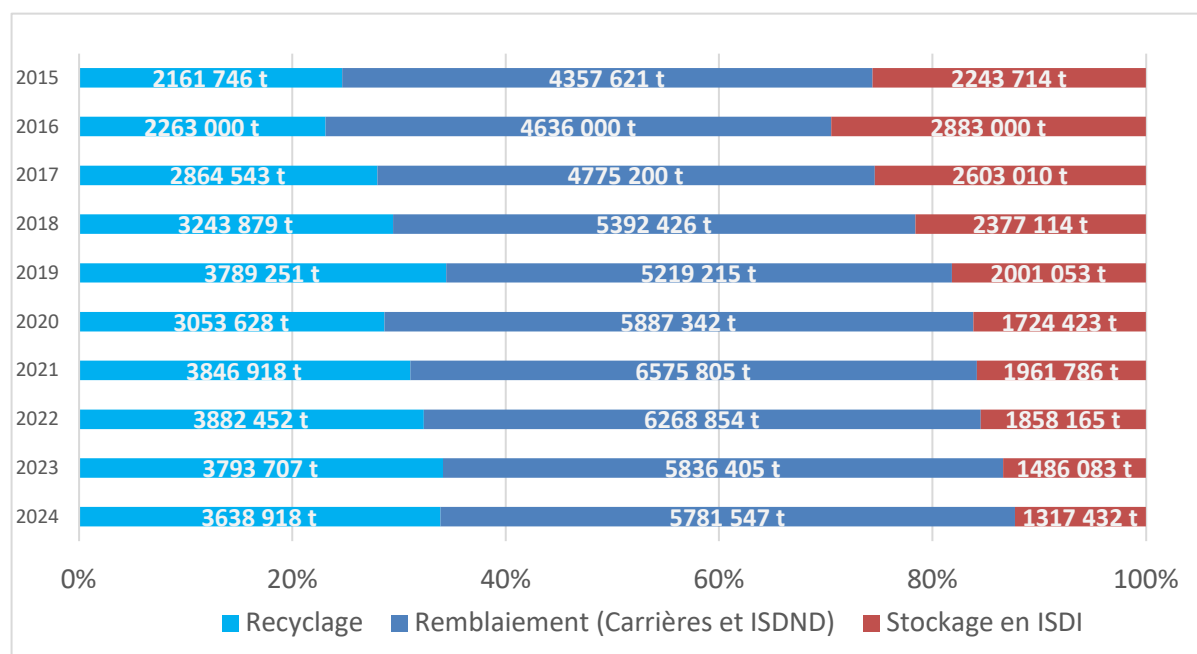


Figure 48 : Evolution des quantités de déchets inertes traités dans filières de traitement depuis 2015

Les graphiques ci-après montrent l'évolution du taux de valorisation et du taux de recyclage des déchets inertes dans les installations à l'échelle régionale.

Dans l'ensemble, les performances observées en 2024 confirment la bonne structuration des filières de gestion des déchets inertes en région. Le niveau élevé de valorisation, supérieur à 85 %, traduit une capacité importante à orienter ces déchets vers des usages utiles, en cohérence avec les objectifs réglementaires.

Toutefois, l'analyse détaillée des flux met en évidence une **dépendance encore marquée au remblaiement**, (près de 5,8 millions de tonnes en 2024, soit 54%) qui constitue la principale voie de valorisation. Si cette filière permet une gestion opérationnelle efficace de volumes importants, elle repose sur des usages à plus faible valeur ajoutée que le recyclage matière.

Le recyclage, bien que représentant une part significative des flux, apparaît ainsi comme un **levier prioritaire d'amélioration**, notamment dans une logique de préservation des ressources naturelles et de développement de l'économie circulaire. Son développement reste conditionné à plusieurs facteurs, tels que la qualité du tri en amont, le développement de process de préparation matière, la structuration des filières et l'existence de débouchés pour les matériaux recyclés.

Enfin, la part résiduelle orientée vers le stockage, bien que limitée, souligne l'existence de déchets ne pouvant être valorisés dans les conditions actuelles, pour des raisons techniques, économiques ou réglementaires.

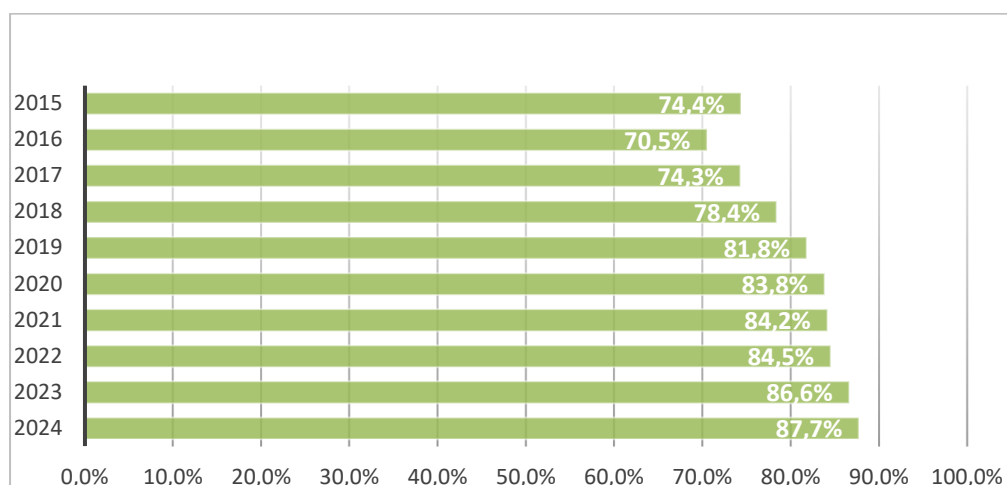


Figure 49 : Part de valorisation des déchets inertes traités dans les installations régionales

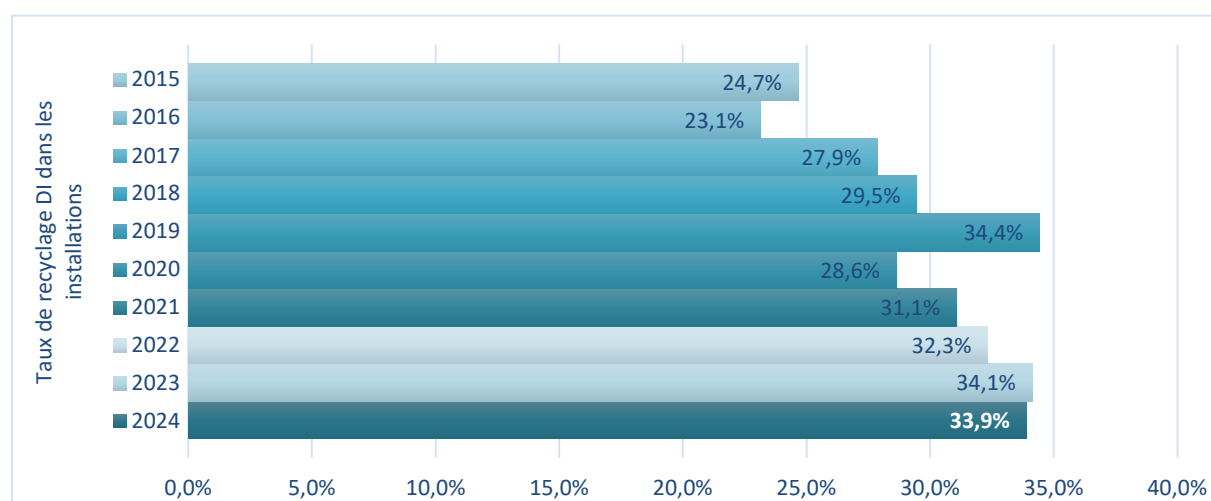


Figure 50 : Taux de recyclage des déchets inertes dans les installations régionales

Dans ce contexte, les enjeux portent à la fois sur une montée en gamme des modes de valorisation, une meilleure mobilisation des filières de recyclage, et une optimisation du maillage territorial, afin de réduire les distances de transport et améliorer l'efficacité globale du système.

b) Déchets non dangereux

Les déchets non dangereux issus des chantiers du BTP présentent une spécificité majeure en matière de suivi, liée à la diversité de leurs modes de collecte et de traitement.

Contrairement aux déchets inertes, ces flux ne peuvent être identifiés de manière fiable que lorsqu'ils sont réceptionnés dans des installations spécialisées accueillant majoritairement des déchets du BTP. Dès lors qu'ils transitent par des installations multi-flux (déchèteries professionnelles, centres de tri de déchets d'activités économiques et/ou ménagers, etc.), leur origine "BTP" n'est plus traçable.

Ainsi, les enquêtes menées auprès des installations "BTP" permettent d'identifier une part limitée des flux réels, de l'ordre de 227 000 tonnes en 2024 (cf. annexe 10 consultable en ligne - Tableau de Indicateurs BTP / Tonnage de DND traités dans les installations du territoire régional : [ANNEXE_10_TdB_2024_Indicateurs_BTP.xlsx](#)).

Cette valeur doit être interprétée comme un minimum, et non comme une représentation exhaustive des flux traités dans l'ensemble des installations du territoire régional.

Les flux identifiés se répartissent principalement entre :

- A. Le recyclage (environ 169 400 tonnes), qui constitue la principale voie de valorisation ;

⇒ TABLE DES MATIERES

- B. Les autres formes de valorisation (environ 54 000 tonnes), incluant notamment la valorisation énergétique ;
- C. Le stockage, qui reste marginal (environ 4 100 tonnes).

Compte tenu de ces limites de traçabilité, le calcul du taux de valorisation de déchets issus de chantiers du BTP (DND + DI) repose sur une approche combinée :

- À défaut, application d'une hypothèse de valorisation minimale fixée à **40 % du gisement de déchets non dangereux**, conformément aux références de planification régionale.
- Utilisation des données identifiées et observées lorsque le tonnage traité est supérieur à 40 % du gisement de DND du BTP.

Cette approche permet de garantir une estimation cohérente à l'échelle territoriale, tout en intégrant les incertitudes liées à la connaissance des flux.

Les principaux enjeux associés aux déchets non dangereux issus de chantiers du BTP portent sur :

- L'amélioration de la traçabilité des flux dans les installations multi-déchets, également au travers des remontées de données départementales et régionales de la filière REP PMCB et de la future filière REP emballages ;
- Le renforcement du tri à la source sur les chantiers ;
- Le développement de filières de valorisation adaptées à la diversité des matériaux concernés.

c) Déchets dangereux

Les déchets dangereux issus des chantiers du BTP représentent des volumes plus faibles, mais constituent un enjeu important en matière de gestion et de traçabilité, en raison de leurs caractéristiques et des risques associés.

À l'instar des déchets non dangereux, une part significative de ces flux est orientée vers des installations spécialisées traitant des déchets de diverses origines. Dans ce contexte, seule une fraction des déchets dangereux peut être identifiée comme provenant spécifiquement du secteur du BTP dans le cadre des enquêtes régionales.

En 2024, les tonnages identifiés s'élèvent à près de 147 000 tonnes, principalement orientées vers :

- le remblaiement (environ 143 500 t), dans des conditions encadrées ;
- le traitement et stockage (environ 2 110 t) ;
- le recyclage matière et les autres formes de valorisation, qui restent marginales (environ 202 t).

La prédominance du remblaiement dans les flux identifiés s'explique par la nature de certains matériaux terreux ou meubles faiblement pollués pouvant être acceptés sous conditions dans des opérations de valorisation.

Toutefois, ces données doivent être interprétées avec prudence, dans la mesure où une part importante des déchets dangereux du BTP est traitée dans des filières externes (centres spécialisés, filières industrielles), sans possibilité de distinction de leur origine sectorielle.

Les enjeux associés à ces flux concernent principalement :

- le renforcement de la traçabilité des déchets dangereux issus des chantiers ;
- la sécurisation des filières de traitement ;
- et l'amélioration de la connaissance des flux à l'échelle régionale, notamment dans le contexte du déploiement des filières REP.

Pour mémoire, les déchets dangereux n'entrent pas dans le calcul réglementaire du taux de valorisation régional (objectif national et européen fixé à 70 %)

3. Estimation des flux de déchets inertes en réutilisation et en stockage illégal

a) Déchets inertes en réutilisation

En 2024, les déchets inertes réutilisés directement sur les chantiers, sans passage par une installation classée (ICPE), sont estimés à environ **4,78 millions de tonnes**, soit près de **29 % du gisement régional de déchets inertes**.

Cette réutilisation s'effectue principalement in situ ou à proximité immédiate des chantiers, notamment pour les déblais, mais également pour certains matériaux issus de démolition (bétons, matériaux minéraux), dans une logique d'optimisation technique et économique. Elle constitue ainsi un mode de gestion largement répandu dans le secteur des travaux publics et du bâtiment, permettant de limiter les transports et les coûts associés.

Les estimations reposent sur les enseignements de plusieurs études et enquêtes menées au cours des vingt dernières années, qui situent les taux de réutilisation des déchets inertes dans une fourchette comprise entre **15 % et 35 %** du gisement. À l'échelle régionale, ces taux sont ajustés chaque année par territoire en fonction de l'analyse croisée :

- Des gisements estimés,
- Des tonnages effectivement collectés dans les installations,
- Et de la répartition des flux observés.

Pour l'année 2024, les hypothèses retenues sont considérées comme **stables**, les taux de réutilisation étant maintenus au niveau observé les années précédentes pour l'ensemble des départements.

Ces flux, restent donc invisibles et non traçables actuellement, et représentent une **part structurante de la gestion des déchets inertes**, traduisant une organisation largement internalisée au sein des chantiers.

b) Déchets inertes en stockage illégal

En parallèle, une part des déchets inertes échappe aux filières légales et fait l'objet de dépôts « illégaux ».

En 2024, ces flux sont estimés à environ **1,43 million de tonnes**, soit près de **9 % du gisement régional de déchets inertes**.

Cette estimation s'appuie sur les travaux réalisés par les services de la DREAL, qui avaient évalué ces flux à environ **1,79 million de tonnes en 2016**. Depuis, les estimations ont été ajustées en fonction de plusieurs paramètres :

- La part des déchets captés par les installations autorisées,
- Les volumes de déchets non tracés (écart entre gisement théorique et flux identifiés),
- Et les évolutions observées à l'échelle des territoires.

Une tendance à la baisse a été observée ces dernières années dans certains départements, notamment dans les Alpes-Maritimes et le Var, en lien avec le renforcement du maillage des installations et les actions de lutte contre les dépôts illégaux. Ces évolutions ont conduit à une révision à la baisse des hypothèses de flux illégaux sur ces territoires.

Pour 2024, les tonnages sont considérés comme **stables**, les taux appliqués par département étant inchangés depuis 2021.

Malgré cette stabilisation, les volumes estimés restent significatifs et traduisent un **enjeu persistant de captation des flux**, en particulier dans les zones soumises à des contraintes foncières ou à une offre insuffisante de solutions de proximité

4. Part du gisement non tracé

En 2024, l'écart entre le gisement théorique de déchets et les flux effectivement identifiés dans les filières de gestion met en évidence un volume significatif de déchets non tracés.

Pour les déchets inertes, cet écart est estimé à environ **1 million de tonnes**, soit près de **6 % du gisement régional**, en légère hausse par rapport à 2023.

Pour les déchets non dangereux, les flux non tracés sont évalués à environ **361 000 tonnes**.

Ces volumes ne correspondent pas nécessairement à des déchets non traités, mais traduisent avant tout des **limites de connaissance et de suivi des flux**. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts :

- Une part des déchets orientée vers des filières situées hors région, sans traçabilité consolidée à l'échelle des régions voisines ;
- Des flux traités dans des installations multi-déchets, où l'origine "BTP" n'est pas identifiable, en particulier pour les déchets non dangereux ;
- Les incertitudes liées aux méthodes d'estimation, notamment sur le gisement, la réutilisation sur chantier et les flux illégaux ;
- Et, dans une moindre mesure, des défauts de déclaration ou de remontée d'information.

Pour les déchets non dangereux, cette problématique est particulièrement marquée, dans la mesure où ces flux sont fréquemment mélangés à d'autres déchets d'activités économiques dans les installations de collecte et de traitement, rendant leur identification sectorielle difficile.

Ces éléments confirment que les déchets non tracés constituent moins un "flux à part" qu'un indicateur des marges d'incertitude du système d'observation.

Leur suivi dans le temps permet néanmoins d'apprécier l'amélioration progressive de la connaissance des flux et l'efficacité des dispositifs de traçabilité.

Dans ce contexte, les enjeux portent sur le renforcement du suivi des flux, notamment via les outils nationaux et les filières REP, ainsi que sur l'amélioration de la qualité des données remontées par les exploitants d'installations.

D. BILAN MATIERE ET TAUX DE VALORISATION REGLEMENTAIRE⁷

CE QU'IL FAUT RETENIR

Un taux de valorisation régional de 75,7 % en 2024, en recul par rapport à 2023 (79,3 %) mais toujours supérieur aux objectifs réglementaires

Un objectif de 70 % de valorisation fixé par la directive-cadre déchets, atteint et dépassé en région depuis plusieurs années

Un objectif de valorisation du SRADDET de 75 % à horizon 2031, déjà atteint à l'échelle régionale depuis 2020

Des écarts territoriaux importants, avec un niveau particulièrement faible dans le bassin alpin (43 %) en 2024, marqué par des flux entrants importants et des imports, une faible valorisation locale et du stockage temporaire sur site

Des performances élevées dans les bassins Provençal (83,6 %) et Rhodanien (84 %), tirant la moyenne régionale vers le haut

1. Bilan matière - flux de déchets inertes

Le bilan matière des déchets inertes repose sur l'analyse des flux produits et estimés, traités et valorisés à l'échelle régionale.

Pour l'année 2024, on observe une légère baisse des flux pris en charge dans les installations et traités.

Les hypothèses retenues pour l'estimation des flux en réutilisation et en stockage illégal sont considérées comme inchangées par rapport aux années précédentes, permettant d'assurer une cohérence dans le suivi des indicateurs.

À noter que l'estimation des flux en stockage illégal repose toujours sur les travaux des services de l'État réalisés en 2016, et n'a pas fait l'objet de mise à jour récente.

⁷ Le détail des indicateurs par année, par département et par bassin figure en ANNEXE xxx Tableau des Indicateurs BTP

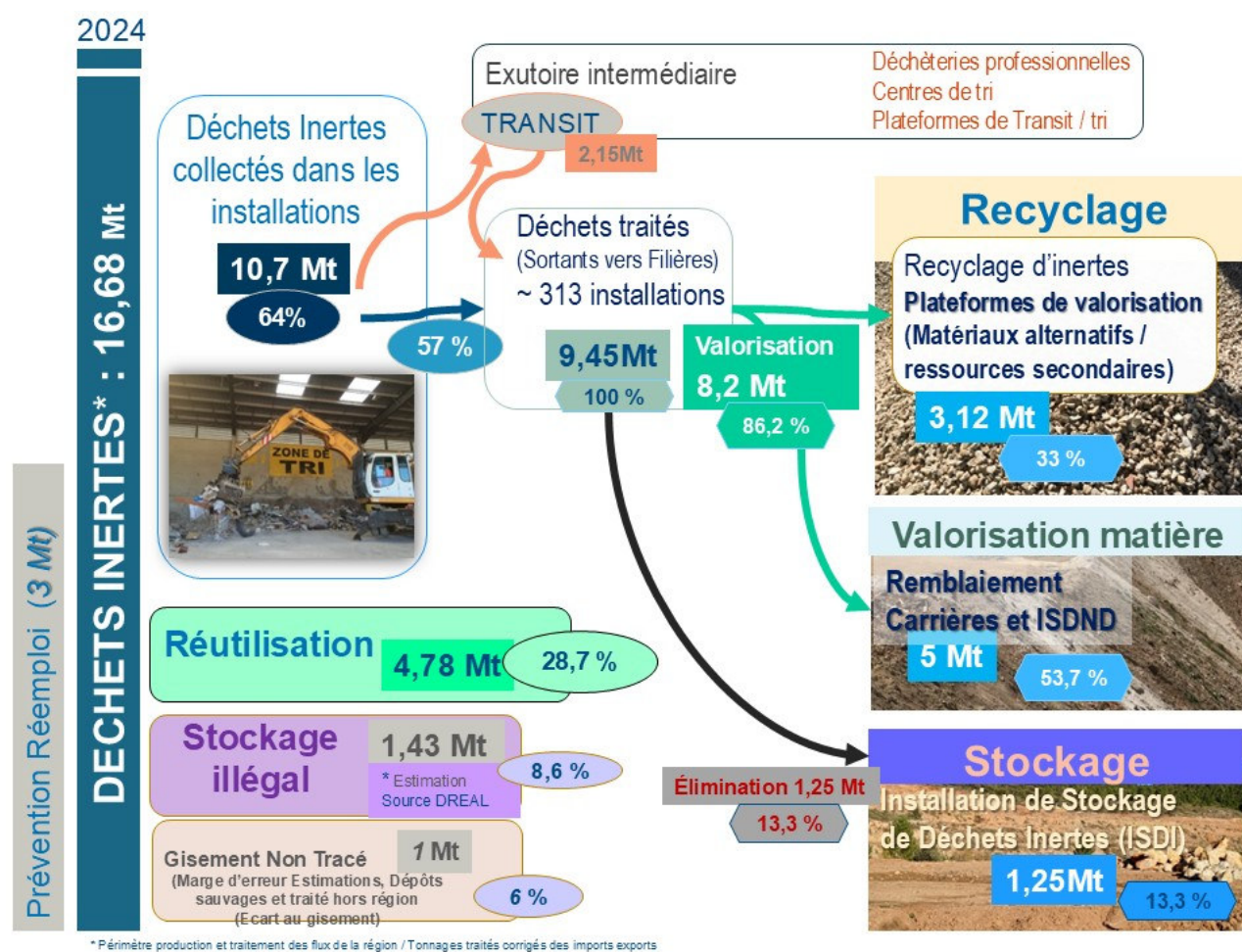


Figure 51 : Synoptique des flux régionaux de déchets inertes issus de BTP par filière

2. Taux de valorisation des déchets du BTP

Le taux de valorisation des déchets du secteur de la construction constitue un indicateur clé du suivi des politiques publiques en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire.

Au niveau européen, la directive-cadre déchets 2008/98/CE, modifiée par la directive (UE) 2018/851, fixe un objectif de 70 % de valorisation des déchets de construction et de démolition.

La méthodologie de calcul de cet indicateur est précisée à l'annexe III de la directive, qui définit les opérations de valorisation prises en compte (notamment recyclage, remblaiement).

Cet objectif est repris en droit français, notamment dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

À l'échelle régionale, le SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur fixe un objectif de :

- 70 % de valorisation dès 2020
- 75 % à horizon 2031

En 2024, le taux de valorisation régional s'établit à 75,7 %, en recul par rapport à 2023 (79,3 %) après plusieurs années (depuis 2020) à des niveaux supérieurs à 75 %. Ce résultat pour 2024 permet de conserver l'atteinte de cet objectif réglementaire à l'échelle régionale, mais aussi dans les bassins Provençal et Rhodanien.

L'analyse par bassin met toutefois en évidence des écarts territoriaux :

- Bassin Alpin : 43,28 %
- Bassin Azuréen : 64,79 %
- Bassin Provençal : 83,55 %
- Bassin Rhodanien : 84 %

Ces différences traduisent des variations dans l'activité économique locale, l'organisation des filières, la nature des flux et la typologie et la répartition des installations sur le territoire.

Le niveau particulièrement faible en 2024 dans le bassin Alpin s'explique en partie par l'organisation des flux observée à l'échelle régionale : une part importante des déchets entrants est importée depuis d'autres territoires, les volumes effectivement traités et valorisés restent faibles, et une proportion significative des flux est maintenue en stockage temporaire sur site avant traitement.

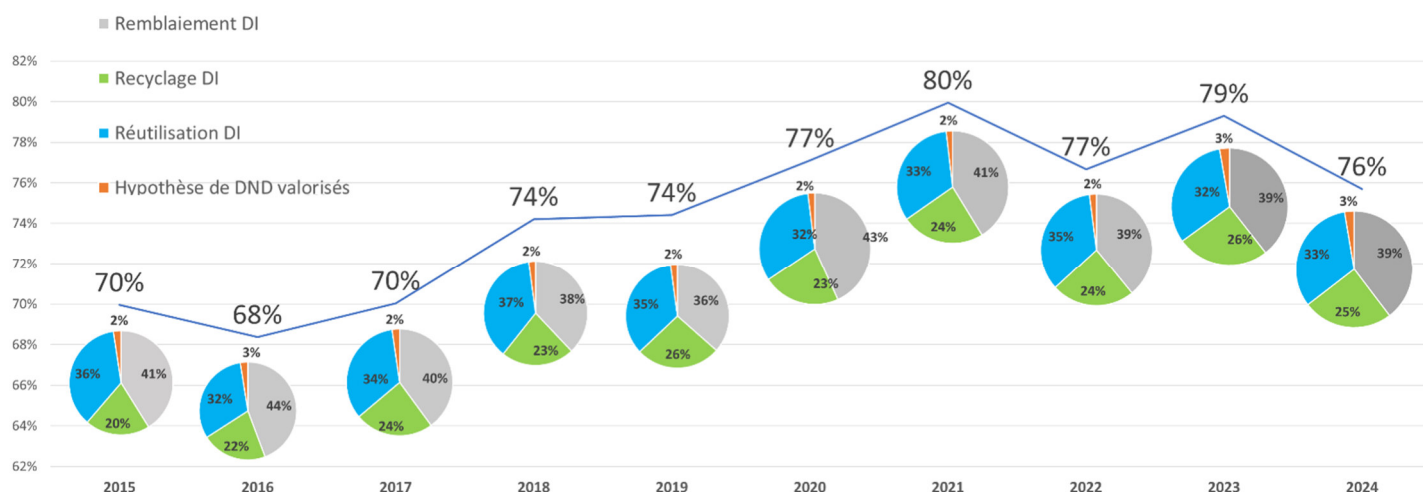


Figure 52 : Evolution du taux de valorisation depuis 2015 à l'échelle régionale

Définitions – rappels

Les tonnages utilisés pour le calcul du taux de valorisation sont corrigés des flux d'imports et d'exports, afin de refléter uniquement les déchets sur le territoire considéré (gisement et traitement).

Le taux de valorisation est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de valorisation} = (\text{tonnages de déchets non dangereux du BTP valorisés} - \text{inertes et non inertes}) / (\text{gisement total de déchets non dangereux du BTP}).$$

E.INSTALLATIONS REGIONALES D'ACCUEIL DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

CE QU'IL FAUT RETENIR

Plus de 900 sites participent à la collecte ou au traitement des déchets du BTP en région en 2025, contre moins de 300 en 2015, principalement sous l'effet du déploiement de la REP PMCB.

Le réseau régional repose sur 253 installations BTP actives enquêtées par l'ORD&EC en 2024, complétées par les déchèteries publiques, déchèteries professionnelles et distributeurs de matériaux.

Les plateformes de recyclage constituent le principal maillon du dispositif avec 126 installations recensées, devant les carrières en réaménagement (74 sites) et les ISDI (33 sites).

En 2024, plus de 15,1 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP ont été accueillies dans les installations régionales, dont près de 14,7 millions de tonnes de déchets inertes.

Le déploiement de la REP PMCB a fortement renforcé le maillage régional avec plus de 400 points de reprise supplémentaires (déchèteries professionnelles et distributeurs conventionnés).

Les déchets collectés dans les déchèteries et distributeurs sont majoritairement orientés vers les installations de traitement suivies par l'ORD&EC et participent au maillage de proximité de la filière.

L'ORD&EC utilise la base de données nationale SINOE© (<https://www.sinoe.org/>) depuis 2017, pour la saisie et le traitement des données issues des enquêtes annuelles. L'ensemble des données concernant les installations régionales sont désormais disponibles sur la nouvelle plateforme (SINOE V3) : data.sinoe-dechets.ademe.fr, avec de nombreuses données disponibles au téléchargement et à la consultation.

	04	05	06	13	83	84	REGION						ALPIN	AZUREEN	PROVENCAL	RHODANIEN
	2024						2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024			
Total Plateformes	16	18	21	33	49	30	159	162	166	167	167	188	33	37	63	34
Plateforme de tri (05A)	0	0	2	6	4	1	13	13	13	13	13	14	0	3	9	1
Plateforme de regroupement (05C)	0	0	4	9	9	6	26	25	27	28	28	30	0	5	16	7
Plateforme de recyclage (07EB)	16	18	15	18	36	23	120	124	126	126	126	144	33	29	38	26
Centrale d'enrobage (07ED)	2	2	4	11	8	5	32	33	33	33	32	33	4	8	13	7
Carrière (07F)	9	13	5	19	16	12	77	76	75	75	74	75	22	10	29	13
ISDI (12C)	3	7	3	8	6	6	40	39	39	34	33	39	10	4	11	8
Déchèteries professionnelles (04BA)	7	4	10	25	45	6	61	78	78	82	97	82	11	18	61	7
Déchèteries publiques accueillant Pro (04B)	31	29	52	72	79	36	298	300	210	210	299	216	61	68	120	50
Déchèteries publiques REP particuliers (04B)									90	88		46				
Distributeurs de matériaux											195	210				
Centre de tri multimat (Enq.ITOM) (05A)		1	1	7	2		15	12	12	11	11	11	1	2	8	
ISDND (Enq.ITOM) (12B)	1	1		2	1	1	8	8	8	5	6	5	2		3	1
Total	69	75	96	177	206	96	690	708	711	705	914	905	144	147	308	120

Tableau 43 : Répartition des installations de gestion et traitement des déchets issus de chantier du BTP de l'enquête « BTP », enquête « ITOM », et recensements (ORD&EC, Données GEREP, données OCA-Bâtiment)

⇒ TABLE DES MATIERES

La gestion des déchets issus de chantiers du BTP repose sur un réseau d'installations spécialisées comprenant des plateformes de tri, regroupement et recyclage, des centrales d'enrobage, des carrières en réaménagement, des installations de stockage de déchets inertes (ISDI), ainsi que diverses installations accueillant ponctuellement des déchets du BTP.

Depuis 2015, le maillage régional a fortement évolué. Alors que le territoire comptait principalement des plateformes, carrières et ISDI, le déploiement progressif de la filière REP PMCB a conduit à l'apparition de nombreux nouveaux points de collecte, notamment au sein des déchèteries professionnelles et des distributeurs de matériaux.

En 2025, plus de 900 sites sont ainsi recensés à l'échelle régionale, contre environ 270 installations en 2015. Cette évolution traduit avant tout l'amélioration de l'offre de proximité proposée aux entreprises du bâtiment et aux artisans, à la fois développée au travers des dispositifs de financements d'infrastructures par la Région, mais aussi par le déploiement de la REP PMCB et l'obligation réglementaire de reprise des déchets par les distributeurs de matériaux.

L'ensemble de ces installations est listée en annexe 11 – Listing des installations BTP, consultable en ligne.

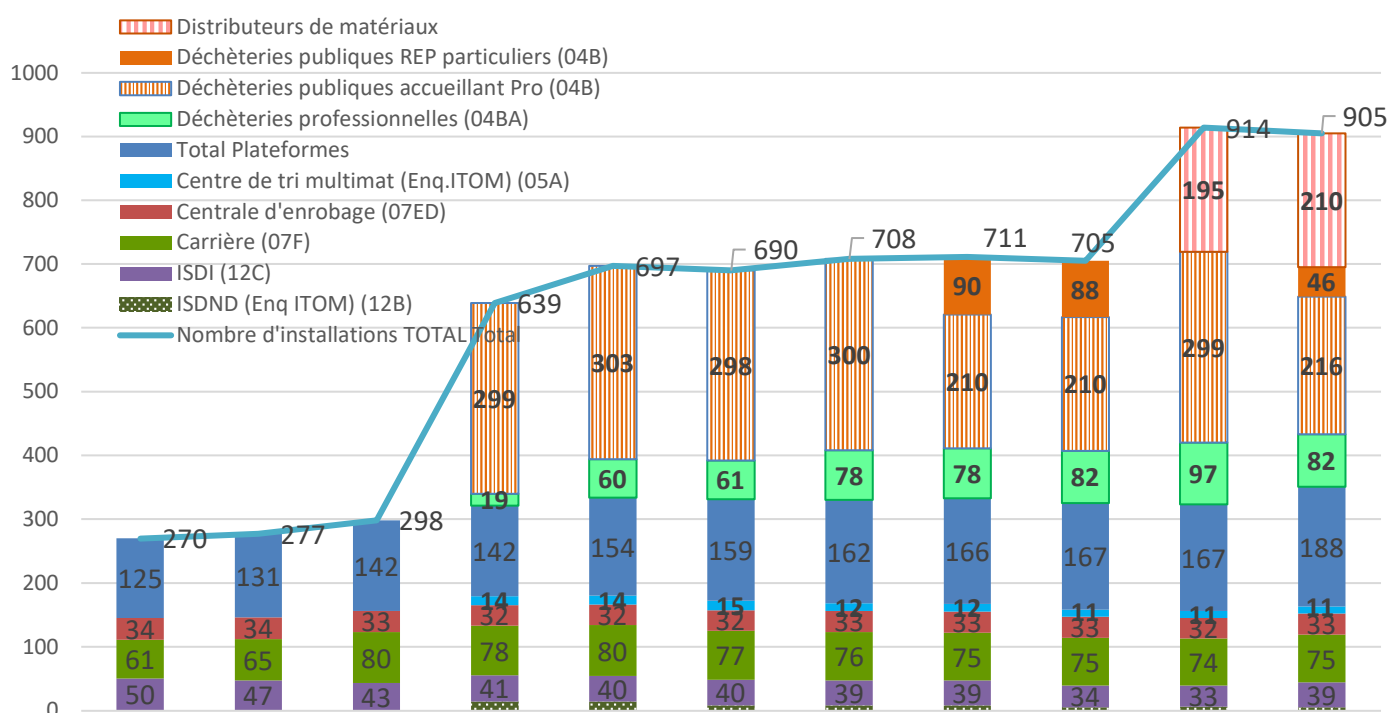


Figure 53 : Evolution du nombre d'installations régionales autorisées (actives et inactives)

Entre 2015 et 2025, le nombre global d'installations accueillant majoritairement des déchets issus de chantiers du BTP a progressé, passant de 270 sites à 905 (en intégrant les déchèteries professionnelles et les distributeurs de matériaux). Le nombre d'ISDI a diminué progressivement depuis 2015 (50 à 33), au profit d'une augmentation du nombre de plateformes (125 à 167). Le nombre global de carrières qui accueillent des déchets dans le cadre de leur réaménagement est stable depuis 2021 après une forte augmentation entre 2015 et 2019.

Les déchets inertes identifiés et accueillis dans les déchèteries publiques et professionnelles, ainsi que les distributeurs de matériaux ne font que transiter par ces installations, et les origines des flux de déchets DND et DD (BTP ou autres activités, voire producteurs particuliers) ne sont actuellement pas identifiables.

La répartition des installations pour l'année 2025 est également présentée à l'échelle régionale. Cette répartition est issue du recensement 2025 des déchèteries professionnelles de l'ORD&EC, complété de données issues de l'OCA-Bâtiment (extraction Juillet 2025), de la DREAL(ISDI), et sera consolidée lors des enquêtes ORD&EC « BTP » sur l'année 2025 (publication tableau de bord 2027).

Département	04	05	06	13	83	84	Total
Tri	0 t	2 632 t	271 844 t	155 881 t	144 684 t	0 t	575 042 t
Regroupement de déchets	0 t	0 t	112 404 t	241 443 t	303 652 t	14 628 t	672 127 t
Concassage de déchets de démolition	198 463 t	583 187 t	1 525 042 t	1 424 873 t	1 160 317 t	726 869 t	5 618 752 t
Centrale d'enrobage	19 200 t	53 237 t	82 438 t	287 986 t	141 239 t	104 406 t	688 506 t
Carrière en réaménagement	295 890 t	199 102 t	1 037 141 t	2 320 099 t	1 650 790 t	446 096 t	5 949 118 t
Stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux	6 t	199 t	0 t	2 842 t	8 t	3 343 t	6 398 t
Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes	13 584 t	5 253 t	758 748 t	301 534 t	273 892 t	10 934 t	1 363 944 t
Réaménagement en ISDND-Valorisation matière	0 t	32 320 t	0 t	193 890 t	28 240 t	32 325 t	286 775 t
Total général 2024	527 143 t	875 930 t	3 787 617 t	4 928 548 t	3 702 822 t	1 338 601 t	15 160 662 t

Bassin	ALPIN	AZUREEN	PROVENÇAL	RHODANIEN	Total
Tri	2 632 t	376 876 t	195 533 t	0 t	575 042 t
Regroupement de déchets	0 t	128 152 t	516 485 t	27 490 t	672 127 t
Concassage de déchets de démolition	767 207 t	1 828 844 t	2 262 780 t	759 920 t	5 618 752 t
Centrale d'enrobage	72 437 t	159 783 t	303 820 t	152 466 t	688 506 t
Carrière en réaménagement	494 992 t	1 682 669 t	3 304 175 t	467 282 t	5 949 118 t
Stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux	205 t	0 t	2 850 t	3 343 t	6 398 t
Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes	18 837 t	816 893 t	507 049 t	21 166 t	1 363 944 t
Réaménagement en ISDND-Valorisation matière	32 320 t	26 854 t	195 276 t	32 325 t	286 775 t
Total général 2024	1 388 630 t	5 020 071 t	7 287 968 t	1 463 992 t	15 160 662 t

Tableau 44 : Tonnages de déchets issus de chantiers du BTP (y compris stériles de carrières) entrants collectés dans les installations de gestion et traitement des déchets enquêtées par l'ORD&EC, par département et bassin

1. Installations faisant l'objet de l'enquête « BTP »

Une enquête spécifique « BTP » est réalisée pour l'identification des flux issus de chantiers du BTP accueillis et traités dans les installations accueillant exclusivement des déchets d'origine du secteur de la construction.

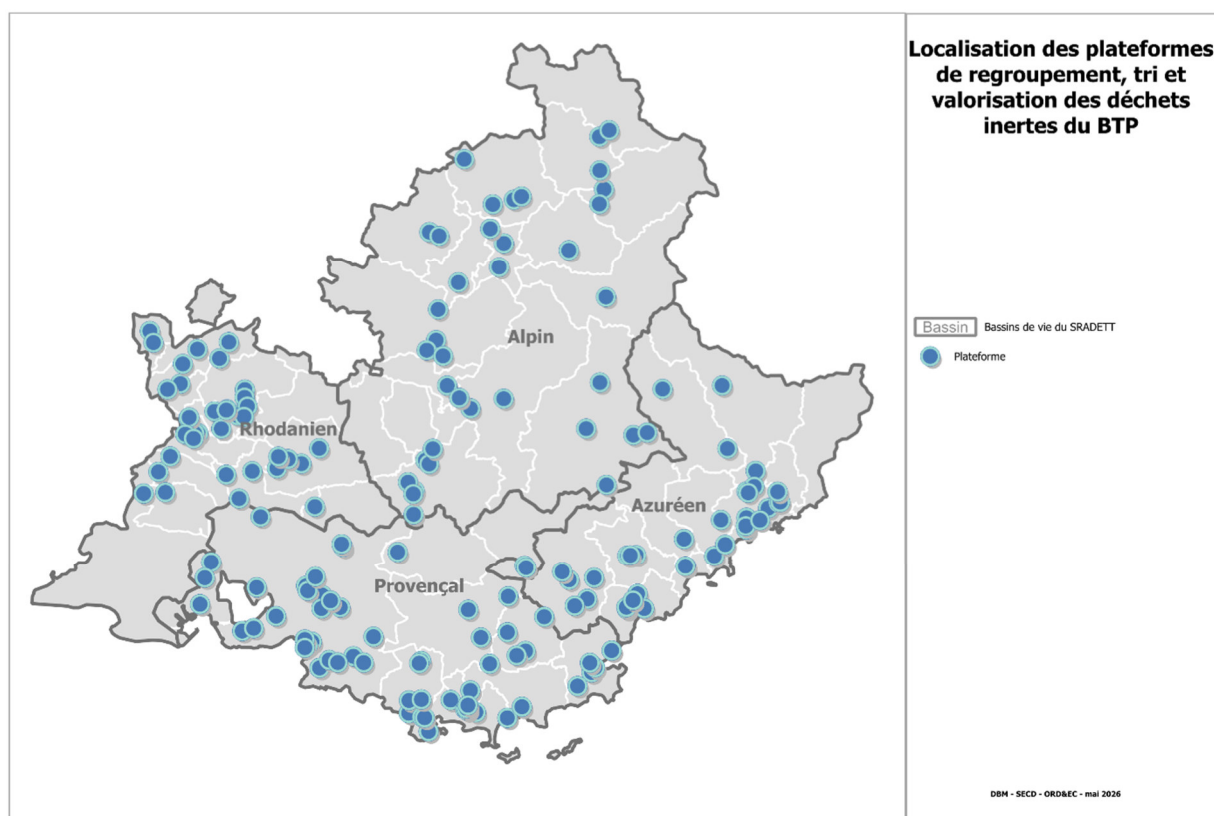
En 2024, 306 installations sont recensées dans la base de l'enquête de l'observatoire « déchets du BTP », avec 253 sites « actifs », c'est-à-dire opérationnels et en activité sur le territoire régional sur la période (ainsi que 53 installations définies comme « inactives », car elles n'ont pas réceptionné de déchets durant l'année d'exploitation 2024 mais disposant toutefois d'une autorisation préfectorale ICPE).

Ces installations ont permis la collecte de 15 160 661 tonnes de déchets issus de chantiers du BTP hors stériles de carrières (14 421 191 t en 2023), dont 14 649 660 tonnes de déchets inertes (13 787 708 en 2023).

Le recensement des installations recevant des déchets issus de chantiers du BTP par typologie d'installation (codes nomenclature SINOE © indiqués ci-après) par département et bassin d'implantation est consultable en annexe 11- Listing des installations BTP. Les installations en question sont réparties comme suit :

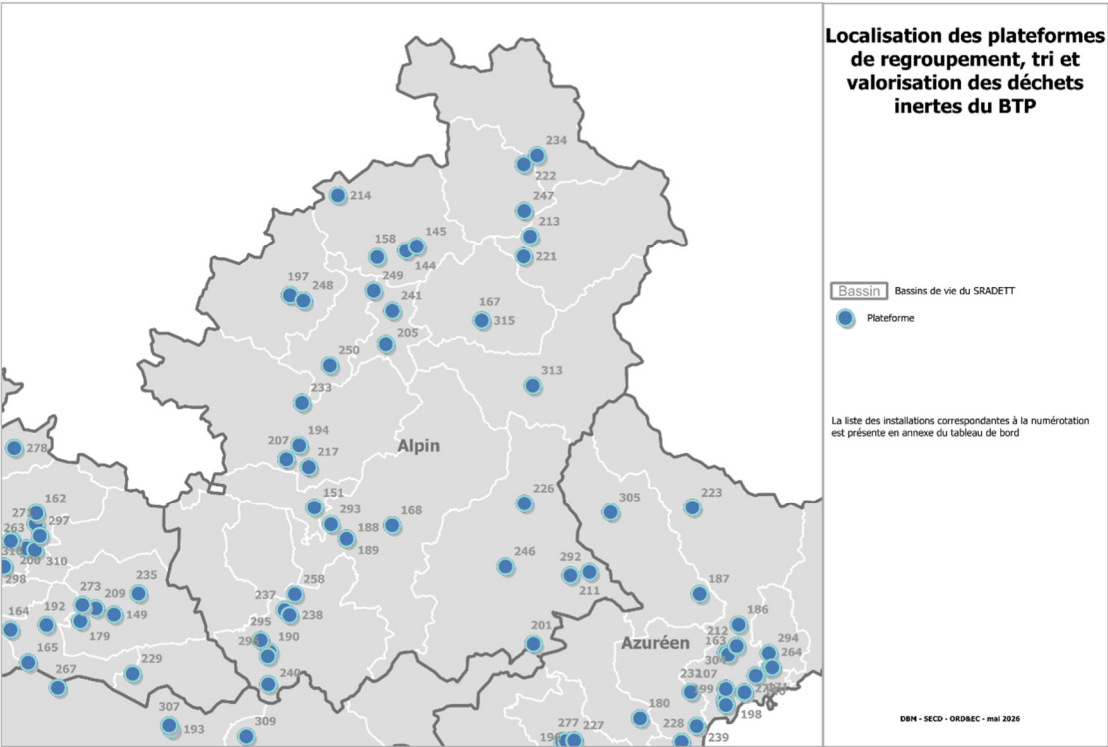
- 05A – Plateforme de tri du BTP et centres de tri multi matériaux : 13 installations
- 05C – Plateforme de regroupement : 28 installations
- 07EB – Plateforme de recyclage : 126 installations
- 07ED – Centrale d'enrobage : 32 installations
- 07F – Carrière en réaménagement : 74 installations
- 12C – Stockage en ISDI -Installations de stockage de déchets inertes : 33 installations

Les cartes suivantes présentent la localisation des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie d'installation.

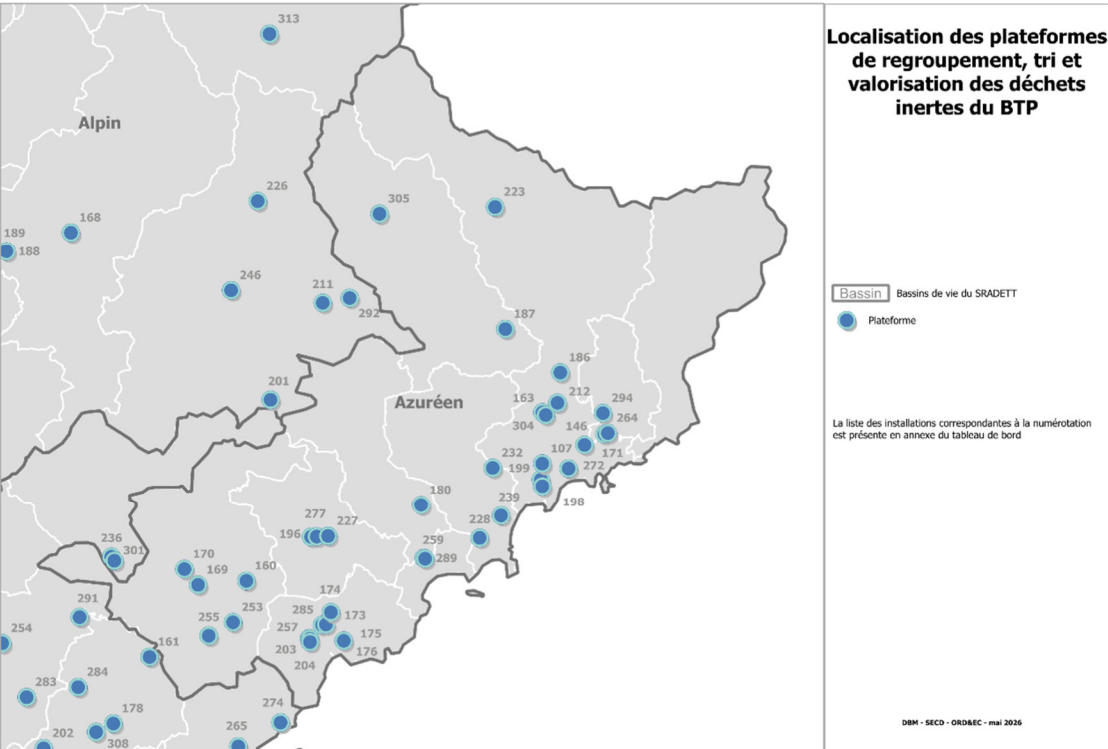


Carte 29 : Localisation des plateformes de regroupement, de tri et recyclage des déchets du BTP

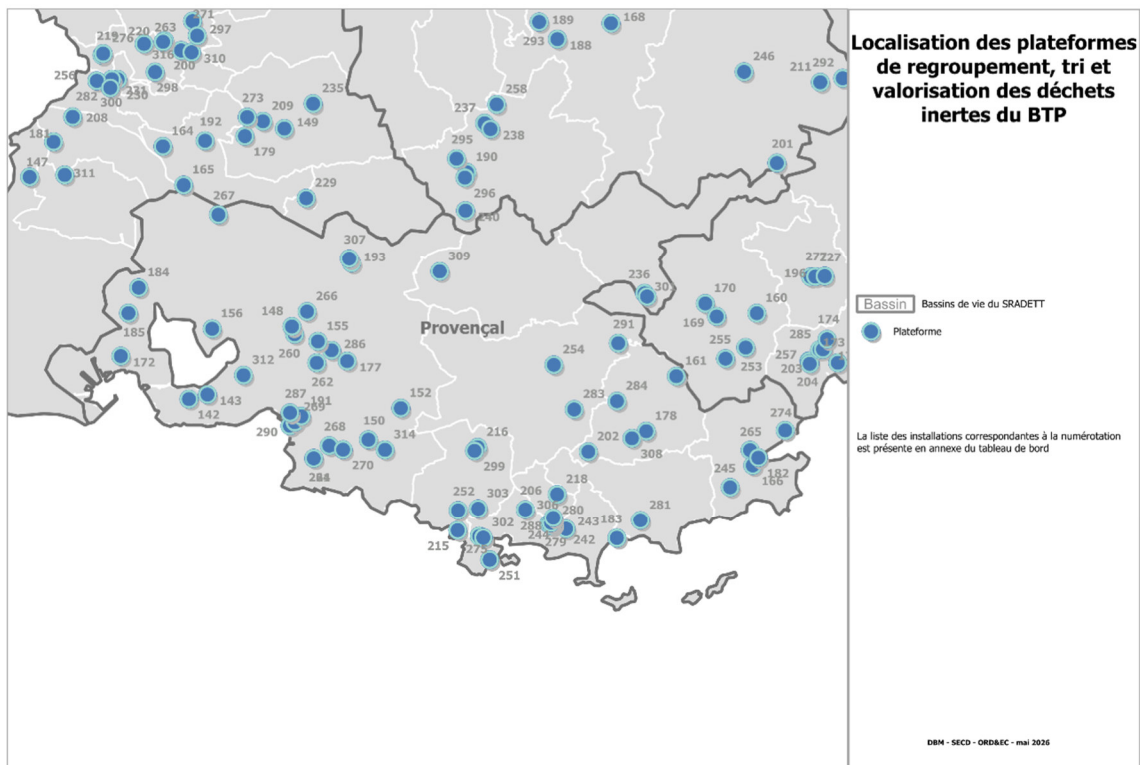
Zoom par bassin :



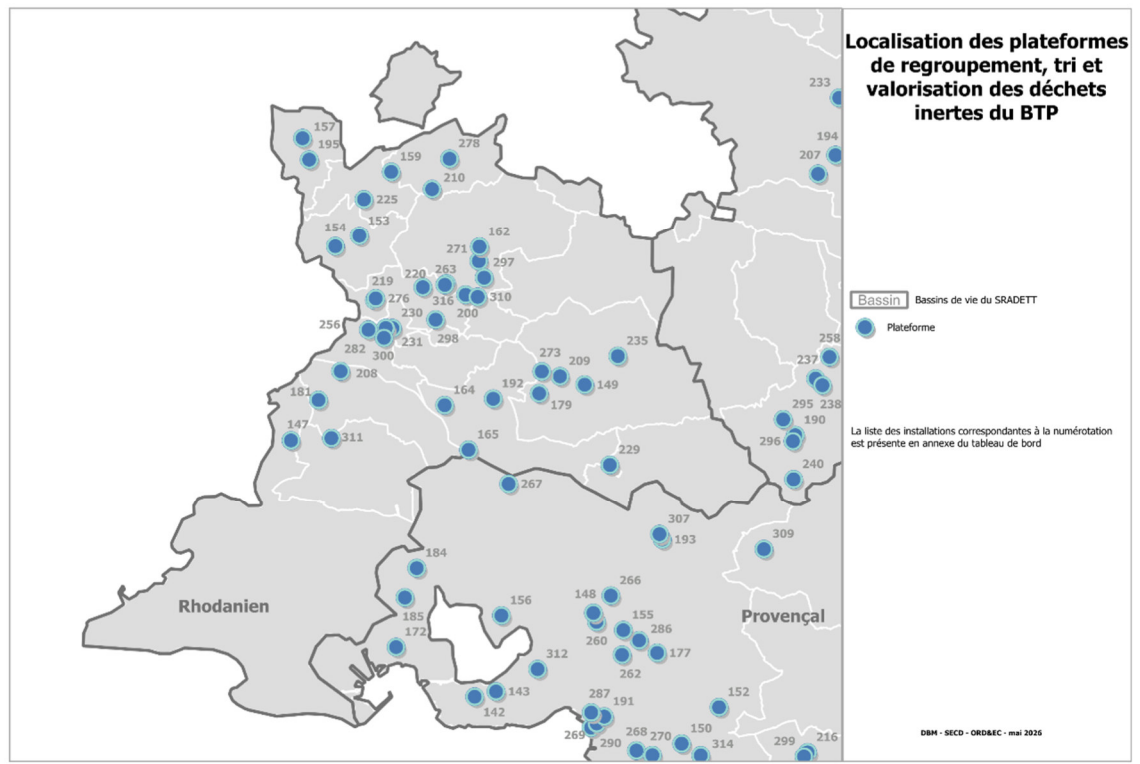
Carte 30 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin Alpin



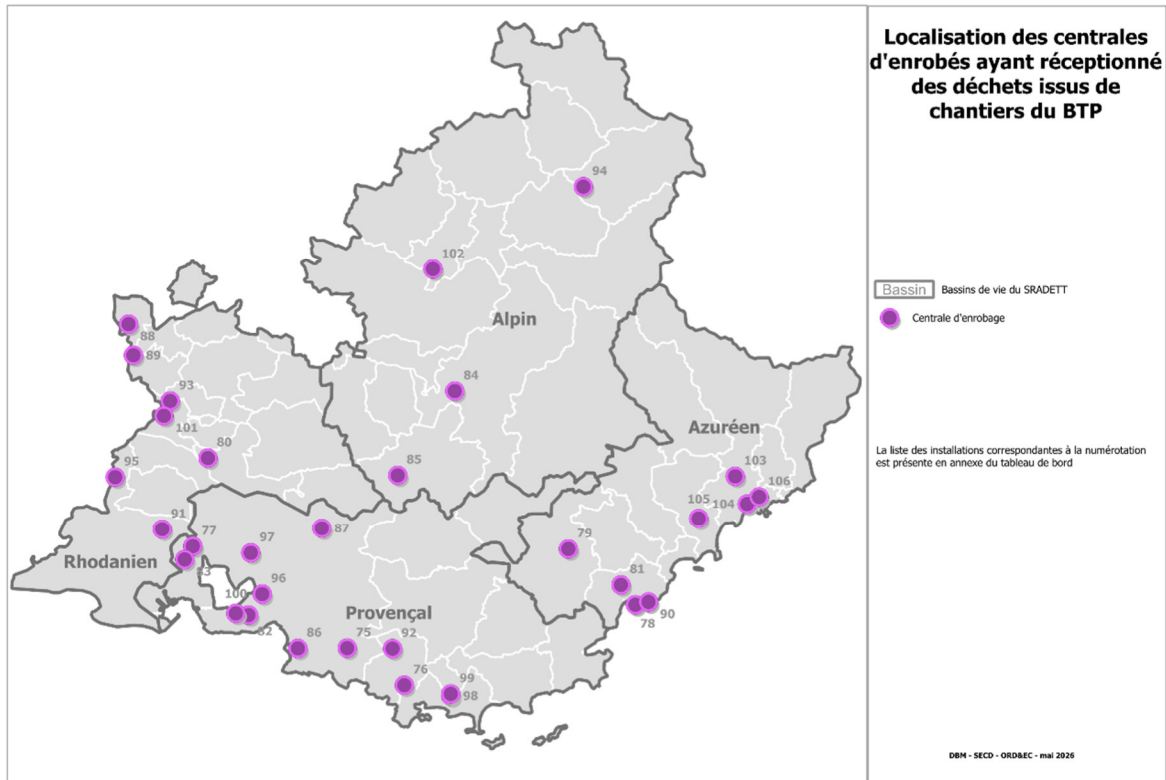
Carte 31 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin azuréen



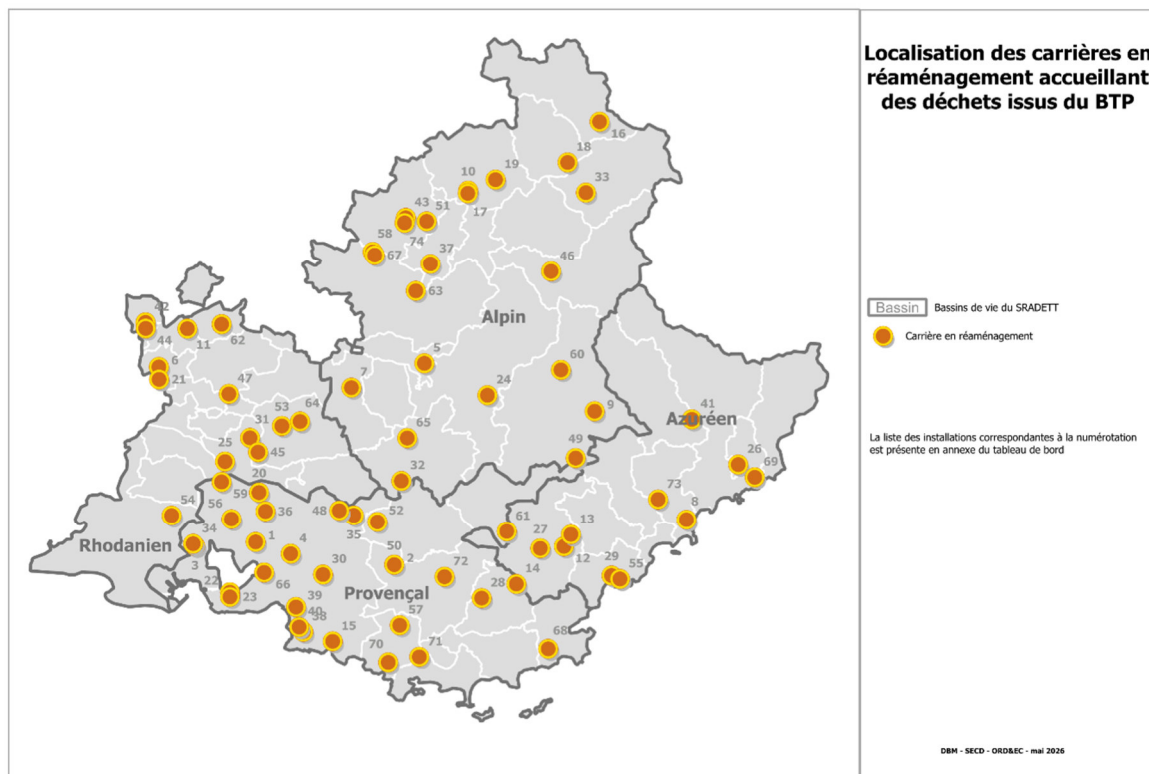
Carte 32 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin provençal



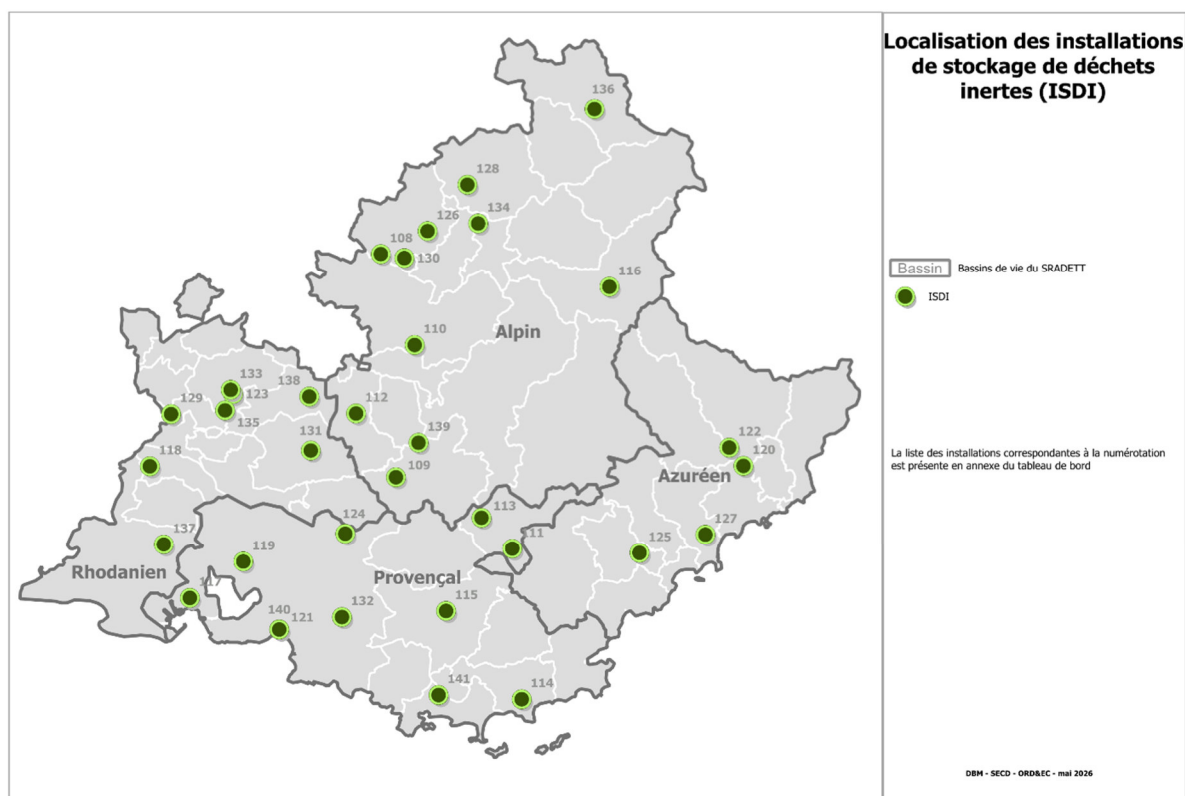
Carte 33 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin rhodanien



Carte 34 : Localisation des centrales d'enrobés recevant des déchets inertes



Carte 35 : Localisation des carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement



Carte 36 : Localisation des installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

2. Autres installations accueillant des déchets issus de chantiers du BTP

D'autres enquêtes (ITOM et DMA) réalisées par l'ORD&EC permettent d'identifier les déchets inertes accueillis sur ces installations accueillant des déchets d'activité économiques (DAE) ou des déchets ménagers et assimilés, dont des déchets inertes. A noter que les origines des DND et DD ne peuvent pas être identifiées sur ces installations. Les déchets inertes sont supposés ne provenir que du secteur de la construction.

Ces installations accueillent majoritairement des DAE et/ou des DMA / ordures ménagères résiduelles, et pour certaines également des déchets inertes et/ou des déchets issus de chantiers du BTP.

- 04B – Déchèteries publiques (accueil de déchets inertes des particuliers et éventuellement d'autres déchets professionnels) : 300 installations accueillent 329 857 t de déchets inertes.
- 04BA – Déchèteries professionnelles (*recensement partiel*) : 82 installations (recensement en 2025).
- 05A – Centre de tri multi-matériaux : 11 installations depuis 2023.
- 12B – ISDND (accueil de DND en stockage et/ou accueil de déchets inertes pour le réaménagement) : 6 installations en 2024, 5 en 2025.

Code SINOE	Type service	Dépt 04	Dépt 05	Dépt 06	Dépt 13	Dépt 83	Dépt 84	Alpin	Azuréen	Provençal	Rhodanien	Total général
12B	Stockage en ISDND- Installations de stockage de déchets non dangereux	0 t	0 t	0 t	0 t	8 t	0 t	0 t	0 t	8 t	0 t	8 t
12B-07	Réaménagement en ISDND- Valorisation matière	0 t	3 881 t	0 t	193 520 t	28 240 t	32 325 t	3 881 t	26 854 t	194 906 t	32 325 t	257 966 t

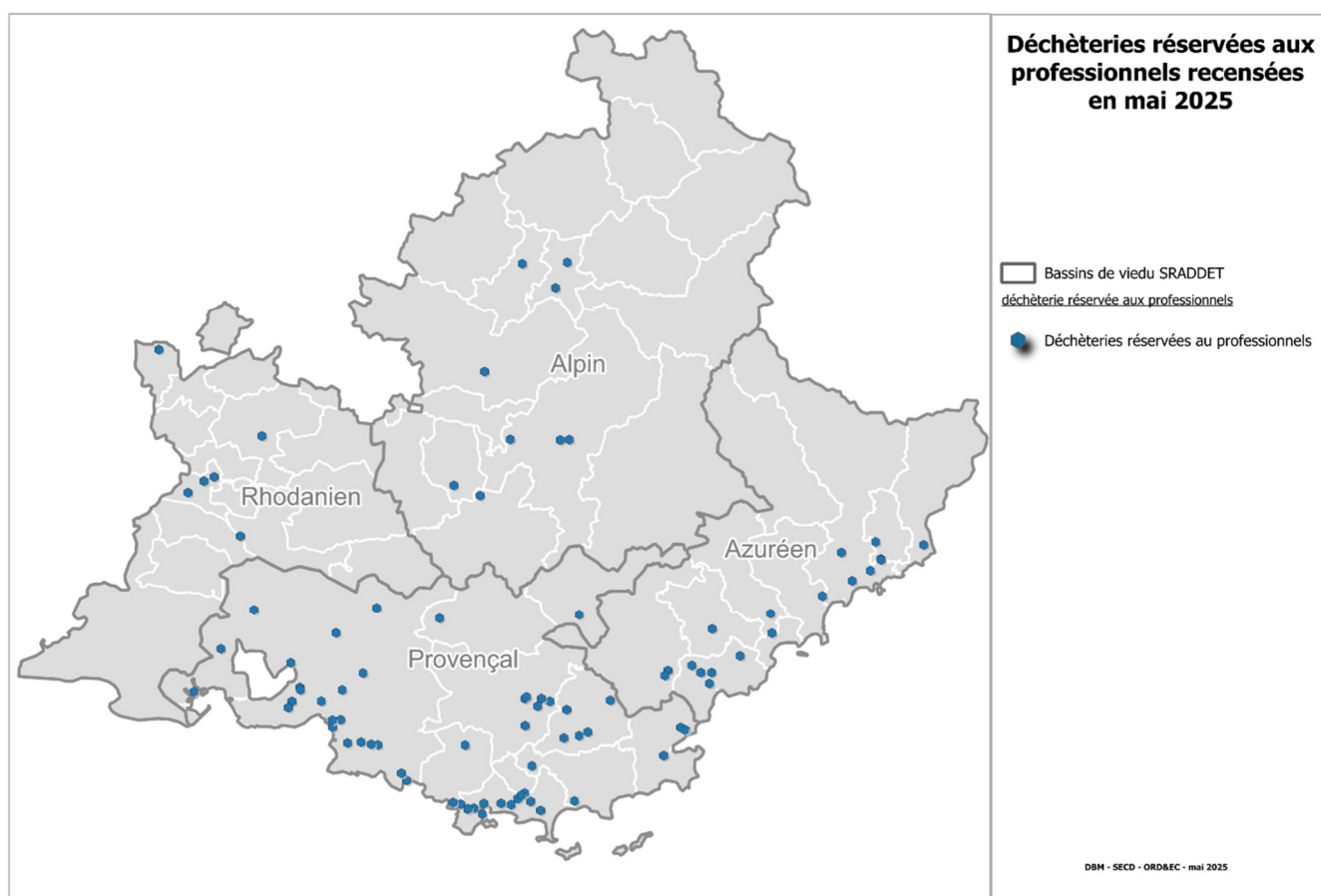
En complément, les « Distributeurs » de matériaux et grandes surfaces de bricolage ayant mis en place une déchèterie professionnelle pour l'accueil en apport volontaire de déchets dans le cadre d'un agrément avec la Filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) Produits Matériaux de Construction du Bâtiment (PCMB) sont identifiés au travers de la base de données OCA-Bâtiment.

Le stockage terres faiblement polluées est de 2 110 tonnes (de l'ordre de 60 t en 2022 et 2023, 86 t en 2021 ; 70 t en 2020 ; 84 t en 2019)

- **Déchèteries :**

Les déchets inertes collectés dans les déchèteries publiques suivies en 2024 représentent 329 857 t de déchets (391 742 t en 2023, 410 278 t en 2021 ; 383 002 t en 2019).

- **Déchèteries publiques et points relais :** environ 299 déchèteries publiques réceptionnent des déchets issus de chantiers de particuliers et de professionnels.
Un croisement de notre recensement avec celui de l'OCA-Bâtiment en date de juillet 2025 a permis d'identifier 216 déchèteries publiques accueillant des particuliers et des professionnels, en proposant l'accueil d'au moins un flux de déchets pris en charge dans le cadre de la REP PMCB. Environ 46 déchèteries publiques accueillent des déchets du BTP des particuliers dans le cadre de la filière REP PMCB. Avec le déploiement de la filière, de nombreuses déchèteries publiques ont fermés leur accès aux professionnels, au profit du maillage de déchèteries professionnelles et distributeurs se déployant en 2024.
Tous les déchets inertes collectés dans les déchèteries publiques sont considérés comme produits par des ménages ou des professionnels lors de travaux du BTP.
- **Déchèteries professionnelles : 97 déchèteries professionnelles** sont identifiées en 2024 (**82 en 2023, 78 en 2022, 71 en 2021, 61 en 2020**).
La majeure partie de ces installations ne font pas l'objet d'enquêtes sur les flux de déchets collectés, principalement car les flux de déchets collectés par ces installations sont ensuite transférés vers les autres installations de traitement suivies et enquêtées dans le cadre de la gestion des flux de l'Observatoire régional (données de flux collectées au travers des enquêtes de l'ORD&EC : enquête ITOM et enquête BTP).



Carte 37 : Localisation des déchèteries professionnelles

Toutefois, un recensement exhaustif des déchèteries professionnelles reste difficile à réaliser en région comme à l'échelle nationale. Un travail d'enquête complémentaire est donc nécessaire annuellement. Les cartographies des installations du maillage de la REP PMCB disponible sur le site internet de l'OCA-B sont mises à jour régulièrement afin de répondre aux besoins des artisans et entreprises du bâtiment.

- Distributeurs de matériaux (y compris grands surfaces de bricolage) :**
 Conformément à la réglementation, les points de vente, disposant d'une surface de vente de PMCB de plus de 4 000 m², ont l'obligation de proposer un service de reprise de déchets dans le cadre de la REP PMCB. Certains ont mis en place des **déchèteries aménagées sur le site de leur point de vente**.
 Dans le cadre de la mise en place de la filière REP PMCB, de nombreux distributeurs de matériaux proposent depuis le dernier trimestre 2023 l'accueil de déchets de construction au sein de leur réseau. Un croisement de notre recensement avec celui de l'OCA-Bâtiment en date de février 2025 a permis d'identifier 195 distributeurs en 2024, et 210 distributeurs de matériaux en 2025, proposant l'accueil d'au moins un flux de déchets pris en charge dans le cadre de la REP PMCB.

F. FOCUS SUR LA FILIERE REP PMCB

CE QU'IL FAUT RETENIR

La REP PMCB est entrée en phase opérationnelle en mai 2023, et 2024 constitue la première année complète de fonctionnement de la filière.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 1,16 million de tonnes de déchets du bâtiment ont été prises en charge dans le cadre de la REP PMCB en 2024, dont plus de 97 % de déchets inertes.

Le maillage régional poursuit son déploiement avec 384 sites agréés fin 2024.

Les principaux flux collectés concernent les déchets inertes, notamment le béton et les inertes en mélange, ainsi que le bois et le plâtre pour les déchets non dangereux non inertes.

Les données régionales relatives au réemploi, au recyclage et à la valorisation demeurent encore partielles et nécessitent plusieurs années de consolidation.

L'année 2024 constitue une année de référence pour la REP PMCB avant la refonte nationale de la filière engagée en 2025-2026.

1. Contexte et périmètre de la filière

La filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) a été instaurée par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 puis mise en œuvre par le décret du 31 décembre 2021. Fondée sur le principe du pollueur-payeur, elle vise à assurer la reprise sans frais, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment, tout en développant un maillage territorial de proximité adapté aux besoins des professionnels.

Après une phase de préfiguration en 2022 et un démarrage opérationnel en mai 2023, l'année 2024 constitue la première année complète de fonctionnement de la filière. Elle permet ainsi de disposer des premiers résultats consolidés concernant les tonnages collectés et le déploiement du réseau de points de reprise.

La filière couvre deux grandes catégories de produits et matériaux :

- Catégorie 1 : matériaux minéraux (béton, briques, tuiles, pierres, granulats, enrobés, etc.) ;
- Catégorie 2 : autres matériaux de construction (bois, plâtre, métaux, plastiques, verre, menuiseries, laines minérales, membranes bitumineuses, etc.).

Quatre éco-organismes sont agréés pour assurer la mise en œuvre de la filière : Ecominéro, Valobat, Ecomaison et Valdelia. La coordination nationale est assurée par l'Organisme Coordonnateur Agréé du Bâtiment (OCA-Bâtiment).

Depuis 2025, la filière fait toutefois l'objet d'une importante concertation nationale pilotée par l'État, à la suite des difficultés rencontrées lors de son déploiement et des retours exprimés par les collectivités, les exploitants d'installations, les professionnels du bâtiment et les metteurs sur le marché. Cette concertation a conduit à l'élaboration d'un projet de refondation de la REP PMCB visant à renforcer sa soutenabilité économique, clarifier les obligations des différents acteurs et adapter les modalités de financement ainsi que les objectifs de collecte et de valorisation.

Les projets de décret et d'arrêté modificatifs soumis à consultation publique en mai 2026 prévoient notamment des évolutions relatives au maillage territorial, aux modalités de contractualisation avec les installations, aux soutiens financiers versés par les éco-organismes ainsi qu'aux objectifs de reprise et de valorisation. Les données présentées dans ce chapitre correspondent donc à une période de transition entre le dispositif initial mis en œuvre en 2023 et le futur cadre de fonctionnement de la filière en cours de définition en 2026.

Dans ce contexte, les résultats présentés pour l'année 2024 doivent être considérés comme une photographie du déploiement de la filière à ses débuts et constituent un point de référence utile pour évaluer les effets de la future refondation.

2. **Gisement de déchets du bâtiment du périmètre REP PMCB**

Le gisement régional de déchets relevant du périmètre de la REP PMCB est estimé à partir des travaux réalisés par le Réseau des CERC et l'OCA Bâtiment dans le cadre de l'étude⁸ nationale d'estimation du gisement de déchets PMCB de 2024. Cette étude a conduit à une révision importante des gisements précédemment utilisés lors de la préfiguration de la filière.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le gisement est estimé à :

Catégorie	Gisement estimé
Catégorie 1 – Déchets minéraux	1 320 976 t
Catégorie 2 – Déchets non dangereux non inertes	549 646 t
Total	1 870 622 t

Tableau 45 : Répartition des gisements de PMCB par catégorie

Ces estimations constituent désormais la référence utilisée pour le pilotage national de la filière et l'évaluation des objectifs de collecte, de recyclage et de valorisation.

Le tableau détaillé suivant présente les principaux gisements estimés par catégorie de matériaux :

- Les gisements à l'échelle nationale (deux premières colonnes min et max) estimés dans le cadre de l'étude de préfiguration de la filière REP PMCB réalisée par l'ADEME, par catégorie de déchets inertes et non dangereux considérés dans le périmètre de la filière REP PMCB, ainsi que les gisements revus à l'échelle nationale pour 2018 dans le cadre de l'étude : « Estimation annuelle du gisement de déchets REP PMCB –Document de travail technique –09 avril 2024 » (3^{ème} et 4^{ème} colonnes scénarios 1 et 2 CERC)
- Une estimation du gisement du scénario 2 CERC ramené à l'échelle régionale, extrapolé sur la base du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment pour l'année 2018 (5^{ème} colonne 5)
- Les gisements revus à l'échelle nationale pour 2023 dans le cadre de l'étude : « Estimation annuelle du gisement de déchets REP PMCB –Document de travail technique –09 avril 2024 » (6^{ème} et 7^{ème} colonnes scénarios 1 et 2 CERC)

⁸ Estimation annuelle du gisement de déchets REP PMCB –Document de travail technique –09 avril 2024 » réalisée par le Réseau des CERC et l'OCA-Bâtiment

⇒ TABLE DES MATIERES

GISEMENT Périmètre REP PMCB		Estimation France SCENARIOS Estimation CERC 2023		Principales filières de traitement (sources ORD&EC - Année 2022 (DI) et Ademe (DND))		Taux de valorisation		Répartition du gisement Bâtiment - Région SUD sur la base de la population 2023				
		Scenario 1	Scenario 2 (Retenu)			Scenario CERC1	Scenario CERC2 (Retenu)	SC 2 correction Plâtre Region Sud				
DI	Bétons	8 600 000 t	9 120 000 t	Recyclage : 20 % (en région Sud) Valorisation matière (remblaiement + réutilisation par les entreprises) : 62 % (en région sud) Elimination (yc stockage Illégal) : 17 % (en région sud) Recyclage : 3 % Elimination 97 %	78,3 % des déchets inertes en région Sud	683 127 t	724 432 t	724 432 t				
	Terres cuites	4 200 000 t	4 380 000 t			333 620 t	347 918 t	347 918 t				
	DI en mélange	7 200 000 t	2 200 000 t			571 920 t	174 753 t	174 753 t				
	Verre plat	230 000 t	260 000 t			18 270 t	20 653 t	20 653 t				
	Déchets d'enrobé	400 000 t	670 000 t	31 773 t	53 220 t	53 220 t						
	Total DI	20 630 000 t	16 630 000 t	1 638 710 t	1 320 976 t	1 320 976 t						
	DND NI	Métaux (supérieur à)	2 300 000 t	2 380 000 t	Recyclage	90%	182 697 t	189 051 t	189 051 t			
Bois		1 200 000 t	1 680 000 t	Valorisation Matière (panneux particule) : 41 % Valorisation énergétique (UVE ou CSR) : 36 %	77%	95 320 t	133 448 t	133 448 t				
Plâtre		560 000 t	560 000 t	Recyclage (substitution gypse) : 16% Elimination : 84%	16%	44 483 t	44 483 t	130 000 t				
Laine minérale		130 000 t	130 000 t	Recyclage < 1% Elimination > 99 %	<1%	10 326 t	10 326 t	10 326 t				
PVC Souple				Plastiques Recyclage : 17 % Valorisation Énergétique : 9% Elimination : 74 %	26%	15 092 t	24 624 t	24 624 t				
PVC Rigide												
PSE												
Plastiques durs (PP/PE)		190 000 t	310 000 t									
Polyuréthane												
Moquettes		28 000 t	28 000 t	Valorisation énergétique (CSR) : 2 % Elimination : 98%	2%	2 224 t	2 224 t	2 224 t				
Membranes bitumes		75 000 t	75 000 t	NC		5 958 t	5 958 t	5 958 t				
DNDNI en mélange non identifiés par filières		2 500 000 t	680 000 t	NC		198 583 t	54 015 t	54 015 t				
Total DND NI	6 983 000 t	5 843 000 t			554 683 t	464 129 t	549 646 t					
TOTAL DI + DND		27 613 000 t	22 473 000 t			2 193 393 t	1 785 105 t	1 870 623 t				

Tableau 46 : Tableau estimatif des gisements régionaux du périmètre de la filière REP PMCB

- Les gisements revus à l'échelle nationale pour 2023 dans le cadre de l'étude : « Estimation annuelle du gisement de déchets REP PMCB –Document de travail technique –09 avril 2024 » (2^{ème} et 3^{ème} colonnes scénarios 1 et 2 CERC)
- Les colonnes 4 et 5 précisent les taux de valorisation, de recyclage et d'élimination par matériaux, issus de données nationales de l'étude de préfiguration de l'Ademe, et pour les cellules en jaune, une correction du constat réalisé via les indicateurs suivis de l'ORD&EC fait en région.
- Les trois dernières colonnes représentent les gisements de l'étude extrapolés sur la base de la population régionale (scénarios 1 et 2, et scénario 2 corrigé sur la filière plâtre dans les 3 dernières colonnes).

La dernière colonne fait l'objet d'une correction sur la ligne du plâtre établie suite à la préparation du Groupe de Travail GT#8 du 02/02/2023 « Le cycle du plâtre de A à Z : Production, déconstruction, tri, recyclage, valorisation, Economie Circulaire » ([Voir le REPLAY - GT#8 Le cycle du plâtre ; Lire le compte-rendu et les supports de présentation du GT#8](#)) qui s'appuie également sur des échanges avec SINIAT, et des porteurs de projets d'usines de préparation de la matière et Saint-Gobain, sur les tonnages réellement estimés sur notre région.

3. Quantités collectées et prises en charge

Source : ADEME- Produits et matériaux de construction du bâtiment : données 2024

En 2024, les éco-organismes ont pris en charge 1,16 million de tonnes de déchets du bâtiment sur le territoire régional, dont 1 126 208 de déchets inertes et 36 709 tonnes de déchets non dangereux.

REP PMCB Indicateurs 2024		Dpt 04	Dpt 05	Dpt 06	Dpt 13	Dpt 83	Dpt 84	Région
Gisement	Bât- Cat 1 - DI							1 320 976 t
Gisement	Bât- Cat 2 - DND							549 646 t
Tonnage collecté Cat 1- DI		4 677 t	14 295 t	214 939 t	535 418 t	314 304 t	42 575 t	1 126 208 t
Tonnage collecté Cat 2- DND		539 t	3 179 t	6 708 t	13 423 t	10 124 t	2 736 t	36 709 t
Tonnage total collecté Cat1 +Cat 2		5 216 t	17 474 t	221 647 t	548 841 t	324 428 t	45 311 t	1 162 917 t
% Collecte Gisement BAT DI								85,3 %
% Collecte Gisement BAT DND								6,7 %

REP PMCB Indicateurs 2024 - Région	
DI Collectés_Inertes mélange	336 900 t
DI Collectés_Béton	653 380 t
DI Collectés_Pierres Cailloux	118 900 t
DI Collectés_Melange Bitumineux	14 300 t
DI Collectés_Pierre Taille Pavés	2 200 t
DI Collectés_Terre cuite ou crue	30 t
DI Collectés_Céramique	30 t
DI Collectés_Résiduels	0 t
TOTAL DI Collectés	1 125 740 t
DND Collectés_Bois	19 300 t
DND Collectés_Menuiseries vitrées	2 100 t
DND Collectés_Membranes bitumineuses	60 t
DND Collectés_Plastiques	50 t
DND Collectés_PVC	
DND Collectés_Métaux	60 t
DND Collectés_Laines de verre	30 t
DND Collectés_Laines de roche	50 t
DND Collectés_Plâtre	11 500 t
DND Collectés_Combus. CSR	50 t
DND Collectés_Métaux non ferreux	
DND Collectés_Verre plat	0 t
DND Collectés_Flux conjoint	50 t
DND Collectés_Déchets PMCB Lélange	20 t
DND Collectés_Déchets résiduels	
TOTAL DND Collectés	33 270 t

Tableau 47 : Tonnages collectés par la filière REP PMCB en Provence-Côte d'Azur

Les principaux flux collectés sont pour les déchets inertes :

- béton : 653 380 t ; inertes en mélange : 336 900 t ; pierres et cailloux : 118 900 t.

Pour les déchets non dangereux non inertes :

- bois : 19 300 t ; plâtre : 11 500 t ; menuiseries vitrées : 2 100 t.

4. Déploiement du maillage territorial

Le déploiement du réseau de reprise constitue l'un des objectifs majeurs de la REP PMCB. Fin 2024, la région comptait 384 points de reprises agréés :

Type de site	Nombre
Distributeurs de matériaux	195
Plateformes d'inertes	105
Déchèteries publiques	45
Déchèteries professionnelles	39
Total	384

À l'échelle nationale, la région figure parmi les territoires ayant le plus fortement développé leur réseau de reprise depuis le lancement opérationnel de la filière.

5. Réemploi, réutilisation et traitement

Source : ADEME- Produits et matériaux de construction du bâtiment : données 2024

Les données actuellement disponibles à l'échelle régionale ne permettent pas encore d'établir un suivi consolidé des quantités réemployées, réutilisées, recyclées ou valorisées dans le cadre de la REP PMCB.

REP PMCB Indicateurs 2024 - Région	
DI traités_Inertes mélange	2 012 t
DI traités_ Béton	5 859 t
DI traités_ Pierres Cailloux	981 t
DI traités_ Melange Bitumineux	386 t
DI traités_ Pierre Taille Pavés	47 t
DI traités_ Terre cuite ou crue	123 t
DI traités_ Céramique	14 t
DI traités_ Résiduels	0 t
TOTAL DI Traités	9 422 t
DND traités_ Bois	8 619 t
DND traités_ Combust. CSR	1 664 t
DND traités_ Plastiques	962 t
DND traités_ Métaux	507 t
DND traités_ Déchets résiduels	494 t
DND traités_ Laines de verre	390 t
DND traités_ Plâtre	286 t
DND traités_ Métaux non ferreux	0 t
DND traités_ Verre plat	0 t
TOTAL DND Traités	13 000 t

Tableau 48 : Déchets traités par la filière REP PMCB en Région Provence-Côte d'Azur

Au niveau national, les éco-organismes ont déclaré près de 29 000 tonnes de produits et matériaux réemployés ou réutilisés en 2024. Les premiers résultats montrent toutefois que les objectifs réglementaires restent difficiles à atteindre à ce stade du déploiement de la filière.

6. Perspectives

L'année 2024 constitue une année de montée en puissance de la filière REP PMCB. Le réseau de points de reprise poursuit son déploiement et les outils de traçabilité continuent de se structurer à l'échelle nationale.

La consolidation progressive des données issues des éco-organismes doit permettre, dans les prochaines éditions du tableau de bord régional, de mieux suivre les performances de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets du bâtiment ainsi que l'atteinte des objectifs fixés par la réglementation. La refondation de la filière pourrait toutefois modifier le périmètre et les objectifs de suivi des performances à partir de fin 2026.

G. FOCUS DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

CE QU'IL FAUT RETENIR

La collecte des déchets de plâtre progresse et atteint près de 17 700 tonnes en 2024, mais reste largement inférieure au gisement estimé de 50 000 à 60 000 tonnes.

Une nouvelle unité régionale de traitement du plâtre (Valogypse - Veolia) a été mise en service à La Seyne-sur-Mer en 2025 et devrait permettre de renforcer significativement les capacités régionales de recyclage.

Les tonnages de terres faiblement polluées (terres K3+) poursuivent leur hausse avec plus de 147 000 tonnes prises en charge en 2024, principalement en carrières.

Les déchets d'amiante ciment collectés restent limités (292 tonnes en 2024) mais nécessitent des filières spécifiques de gestion et de traçabilité.

Une plaquette régionale dédiée à la gestion des déchets amiantés⁹, réalisée conjointement par la DREAL, l'ADEME, la Région et l'ORD&EC, recense les solutions de collecte, de transport et de traitement disponibles sur le territoire régional.

1. Déchets de plâtre¹⁰

Le plâtre constitue un flux à fort potentiel d'économie circulaire. Une fois transformé en gypse recyclé, il peut être réintroduit dans la fabrication de nouvelles plaques de plâtre, permettant de préserver les ressources naturelles et de réduire l'extraction de gypse.

En 2024, les installations accueillant des déchets du BTP ont collecté environ 17 708 tonnes de plâtre, contre 14 172 tonnes en 2023. La filière REP PMCB comptabilise par ailleurs de 11 500 tonnes de plâtre collectées sous agrément en 2024.

Typologie de l'Installation	Dépt 04	Dépt 05	Dépt 06	Dépt 13	Dépt 83	Dépt 84	ALPIN	AZUREEN	PROVENCAL	RHODANIEN	Total 2024	Total 2023
Plateforme de Tri	0 t	761 t	4 532 t	3 364 t	1 948 t	0 t	761 t	5 718 t	4 126 t	0 t	10 605 t	6 996 t
Plateforme de Regroupement de déchets	0 t	0 t	3 903 t	72 t	1 272 t	88 t	0 t	3 903 t	1 272 t	160 t	5 335 t	6 988 t
Plateforme /Concassage de déchets de démolition	0 t	26 t	1 017 t	0 t	725 t	0 t	26 t	1 742 t	0 t	0 t	1 768 t	179 t
Stockage en ISDI- Installations de stockage de déchets inertes	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	9 t
Total	0 t	787 t	9 452 t	3 436 t	3 945 t	88 t	787 t	11 363 t	5 398 t	160 t	17 708 t	14 172 t

Tableau 49 : Tonnages de plâtre collectés dans les installations « BTP » (hors déchèteries)

Le bassin azuréen concentre à lui seul près des deux tiers des tonnages collectés, avec plus de 11 000 tonnes.

⁹ [20260316_Projet_PlaquetteAmiante_DREAL-ADEME-REGION-ORDEEC.pdf](#)

¹⁰ Tout savoir sur la valorisation du plâtre : [Plâtre - Démocles \(democles.org\)](#)

Compte rendu et Replay du Groupe de Travail EC & BTP N°8 (février 2023) # [Les communautés de reseau-prec.org: GT#8_CR&Replay_02/02/2023_Cycle du Plâtre](#)

Malgré cette progression, les tonnages collectés demeurent largement inférieurs au gisement régional estimé entre **50 000 et 60 000 tonnes par an**. Une part importante des déchets de plâtre échappe encore aux filières spécialisées et est susceptible d'être orientée vers des filières de déchets en mélange, limitant ainsi les possibilités de recyclage.

Recyclable à l'infini, le gypse issu des déchets de plâtre peut théoriquement et techniquement être intégré dans la fabrication de nouvelles plaques de plâtre produites en usine, jusqu'à un taux de 30 % et ainsi contribuer à la préservation des ressources naturelles de gypse.

Actuellement l'ambition des industriels est d'atteindre rapidement un taux d'intégration de l'ordre de 20 % à échéance 2030. La préparation de la matière et la qualité du gypse issu du recyclage va conditionner à l'avenir cette augmentation du taux d'intégration dans la fabrication de nouvelles plaques., afin de garantir la production de produits de qualité équivalentes aux produits fabriqués à base de matières premières.

Le gisement de déchets de plâtre du périmètre régional est estimé entre 50 000 t/an et 60 000 t/an.

La Région dispose de plusieurs débouchés industriels permettant le recyclage du plâtre :

- Usine ETEX – SINIAT à Carpentras (84)¹¹

L'usine SINIAT à Carpentras a intégré dans son process de fabrication de plaques de plâtre environ 15 000 tonnes de gypses issus de déchets plâtre en 2023.

- Projet d'usine KNAUF à Fos-sur-Mer (13)
- Usine PLACOPLATRE à Chambéry (73 – région AURA)
- Usine de tri et de traitement du plâtre (préparateur matière) NANTET Groupe SERFIM à Saint-Priest (73 - région AURA)
- Usine de tri et de traitement et du plâtre (préparateur matière) de VALORIDEC – RECYGYPSE à Lespignan (34 - région Occitanie)
- Inaugurée en septembre 2025 à La Seyne-sur-Mer (83), une nouvelle usine de tri et de traitement du plâtre (préparateur matière) gérée par VEOLIA, d'une capacité de 23 500 tonnes devrait permettre de couvrir 100 % des besoins de la région : [VALOGYPSE](#)

La filière de recyclage du plâtre mise en place par les industriels a également permis d'organiser un réseau de collecteurs, prestataires de collecte des déchets de plâtre directement en pied de chantier. La liste des collecteurs est disponible sur le lien suivant : [SNIP \(lesindustriesduplatre.org\)](#).

Les installations notamment les déchèteries publiques et professionnelles, ainsi que les distributeurs de matériaux proposant la reprise du plâtre sur le territoire régional sont référencées sur le site internet de l'OCA-Bâtiment : [Réseau des points de collecte - OCA Bâtiment](#).

2. Déchets de terres faiblement polluées « Fraction soluble K3+ »

Les terres faiblement polluées constituent un flux spécifique issu principalement des opérations de terrassement et d'aménagement. Leur gestion nécessite des filières adaptées garantissant la protection de l'environnement tout en favorisant leur valorisation lorsque cela est possible.

En 2024, les installations régionales ont accueilli environ 147 000 tonnes de terres faiblement polluées, contre 108 000 tonnes en 2023, soit une augmentation de près de 37 %.

La quasi-totalité de ces déchets est orientée vers des carrières en réaménagement, qui représentent plus de 97 % des tonnages accueillis. Cette filière permet la valorisation de matériaux compatibles avec les prescriptions environnementales applicables aux sites concernés.

Les tonnages sont principalement concentrés dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

¹¹ centres de recyclage siniat & partenaires collecteurs : [Recyclage - Siniat France](#)

⇒ TABLE DES MATIERES

	Dépt 13	Dépt 83	AZUREEN	PROVENCAL	RHODANIEN	Total 2024	Total 2023
Concassage de déchets de démolition							14 012 t
Carrière en réaménagement	74 609 t	68 895 t	11 247 t	115 857 t	16 400 t	143 504 t	85 878 t
Stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux	1 880 t			1 880 t		1 880 t	60 t
Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes - CET3	1 828 t			1 828 t		1 828 t	7 566 t
Total	78 317 t	68 895 t	11 247 t	119 565 t	16 400 t	147 212 t	107 516 t

Tableau 50 : Tonnages de terres faiblement polluées traités dans les installations « BTP »

En 2024, seuls quelques sites spécialisés ont effectivement accueilli ce type de déchets, illustrant le caractère spécifique de cette filière. Plusieurs autres installations disposent d'autorisations administratives mais n'ont pas nécessairement réceptionné de terres K3+ durant l'année.

L'augmentation observée en 2024 confirme l'importance croissante de ce flux dans les opérations d'aménagement et la nécessité de maintenir un maillage adapté d'installations autorisée

Seulement 7 sites (*) parmi la liste des installations autorisées ci-dessous ont accueilli ce type de déchet en 2024.

Département	Installations
06	Isdi Malaussène
13	Isdi Lieutaud Marseille
13	Plateforme de Recyclage de Fos sur Mer
05	Plateforme de Recyclage de la Bâtie-neuve
13	Carrière de Marseille Saint Tronc
13	Carrière de Saint-martin-de-crau
13	Carrière d'Aix en Provence
83	Carrière de le Beausset
83	Carrière de Callas la Catalane
83	Carrière de Signes Latay
13	Isdnd Pennes-mirabeau (jas de Rhodes)

Tableau 51 : Liste des installations autorisées pour l'accueil des déchets de terres faiblement polluées

*Attention, toutes ces installations « accueillant des déchets du BTP » sont autorisées au titre des ICPE mais n'ont pas forcément réceptionné ce type de déchets pour l'année en cours.

Deux sites biocentre / unités de valorisation et de traitement de boues et sédiments pollués (ENVISAN à la Seyne-sur-Mer (83) et VALORTERRÉ – ORTEC, biocentre à Lançon de Provence (13)) ne sont pas enquêtés dans le cadre de notre enquête annuelle « BTP » donc dans le présent chapitre, mais sont prises en considération dans le chapitre « Déchets dangereux ».

3. Déchets d'amiante ciment

Les déchets d'amiante-ciment sont issus principalement des opérations de rénovation, réhabilitation ou démolition de bâtiments anciens. Bien que les fibres d'amiante soient liées dans une matrice cimentaire, leur gestion reste strictement encadrée en raison des risques sanitaires associés.

En 2024, environ 292 tonnes de déchets d'amiante-ciment ont été identifiées dans les installations enquêtées, contre 428 tonnes en 2023.

Les tonnages restent relativement faibles à l'échelle régionale et sont principalement collectés dans les Alpes-Maritimes et le Var. Les plateformes de tri constituent les principaux exutoires identifiés.

	Dépt 04	Dépt 06	Dépt 83	ALPIN	AZUREEN	Total 2024	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020
Plateforme de Tri	0 t	106 t	144 t	0 t	250 t	250 t	276 t	84 t	136 t	136 t
Plateforme de recyclage / Concassage de déchets de démolition	42 t	0 t	0 t	42 t	0 t	42 t	152 t	4 t	27 t	27 t
Total général 2024	42 t	106 t	144 t	42 t	250 t	292 t	428 t	88 t	163 t	163 t

Tableau 52 : Evolution des tonnages d'amiante ciment identifiés sur les installations régionales depuis 2020

Les variations annuelles observées doivent être interprétées avec prudence compte tenu du caractère ponctuel de certains chantiers générateurs et des volumes relativement modestes concernés.

La gestion de ces déchets repose sur des filières spécifiques garantissant leur collecte, leur transport et leur élimination dans des conditions conformes à la réglementation. L'amélioration de la connaissance du maillage régional et des solutions de proximité constitue un enjeu important pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises du BTP.

La plaquette régionale réalisée conjointement par la DREAL, l'ADEME, la Région et l'ORD&EC recense les principales solutions disponibles sur le territoire pour la gestion de ces déchets.

Lien :

[20260316_Projet_PlaquetteAmiante_DREAL-ADEME-REGION-ORDEEC.pdf](#)

N°	Dpt	Site	Adresse	t@phone	Accueil	Amiante libre accepté
1	06	OREDUI Grasse	29, avenue Michel Chevalier, 06130 Grasse	04 93 70 26 20	Particulier / Pro	Oui
2	83	OREDUI La Seyne-sur-Mer	ZA Camp Laurent 583, avenue Robert Brun, 83500 La Seyne sur Mer	04 93 70 26 20	Particulier / Pro	Oui
3	13	SPUR ENVIRONNEMENT Rognac	Montée des Pins 13340 Rognac	04 42 87 74 00	Particulier / Pro	Oui
4	13	SPUR ENVIRONNEMENT Marseille	228, avenue de Château Gombert, 13013 Marseille	04 91 68 75 59	Particulier / Pro	Oui
5	04	SPUR ENVIRONNEMENT Peyruis	ZI de la Cassine 04310 Peyruis	04 92 64 37 15	Particulier / Pro	Oui
6	83	SOFOVAR SCLAVO Fréjus	150, allée Eugène Freyssinet 83600 Fréjus	04 98 12 00 30	Particulier / Pro	Oui
7	83	SOFOVAR SCLAVO de Pignans	Z.A. La Lauve Migranon 411, impasse de la forge 83790 Pignans	04 22 54 25 64	Particulier / Pro	Non
8	06	SOFOVAR SCLAVO La Roquette sur Siagne	1010, Chemin de la Levade 06550 La Roquette/Siagne	04 93 93 86 71	Particulier / Pro	Non
9	83	SERAHU Le Luc	7 Rue Henri Becquerel, 83340 Le Luc	04 92 12 82 12	Pro agréés	Oui
10	06	SERAHU Cagnes/Mer	68, Chemin de la Campanette, 06800 Cagnes-sur-Mer	04 92 12 82 12	Pro agréés	Oui
11	13	Travaux de Pompage et d'Assainissement (T.P.A) Marseille	Port Autonome, porte 4 16016 Marseille	04 91 03 17 15	Déchets maritimes uniquement	Oui
12	05	Matheron - Gap	11, Rue du Forest d'Entrais, 05000 Gap	04 92 51 34 43	Particulier / Pro	Non
13	13	DALOREC Gignac la Nerthe	ZAC des Chemins des Aiguilles, 13180 Gignac	04 42 77 71 01	Particulier / Pro	Non
14	13	DALOREC Rognac	Montée des Pins 13340 Rognac	04 42 77 71 01	Particulier / Pro	Non
15	30	SARPI MINERAL FRANCE Bellegarde	Route de Saint Gilles, lieu dit Pichegu, 30127 Bellegarde	04 66 01 13 83	Pro	Oui
16	05	Déchetterie de Guillestre	rond-point de la RN94, 05600 Guillestre	04 92 45 13 61	Particulier / Pro	Non
17	36/84	SYPP Syndicat des Portes de Provence	8, avenue du 45e Rég. de Transmission, 26200 Montélimar	04 75 00 25 35	Participation financière aux particuliers	Oui
18	83	SITOMAT Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise	Chemin Gastan Gastaldo, 83200 Toulon	04 94 89 64 94	Participation financière aux particuliers	Oui

Tableau 53 : Installations accueillant des déchets amiantés (source plaquette amiante ORD&EC 2025)

H.BILAN DE LA CIRCULATION DES FLUX A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

1. Bilan des échanges entre régions : Flux Interrégionaux

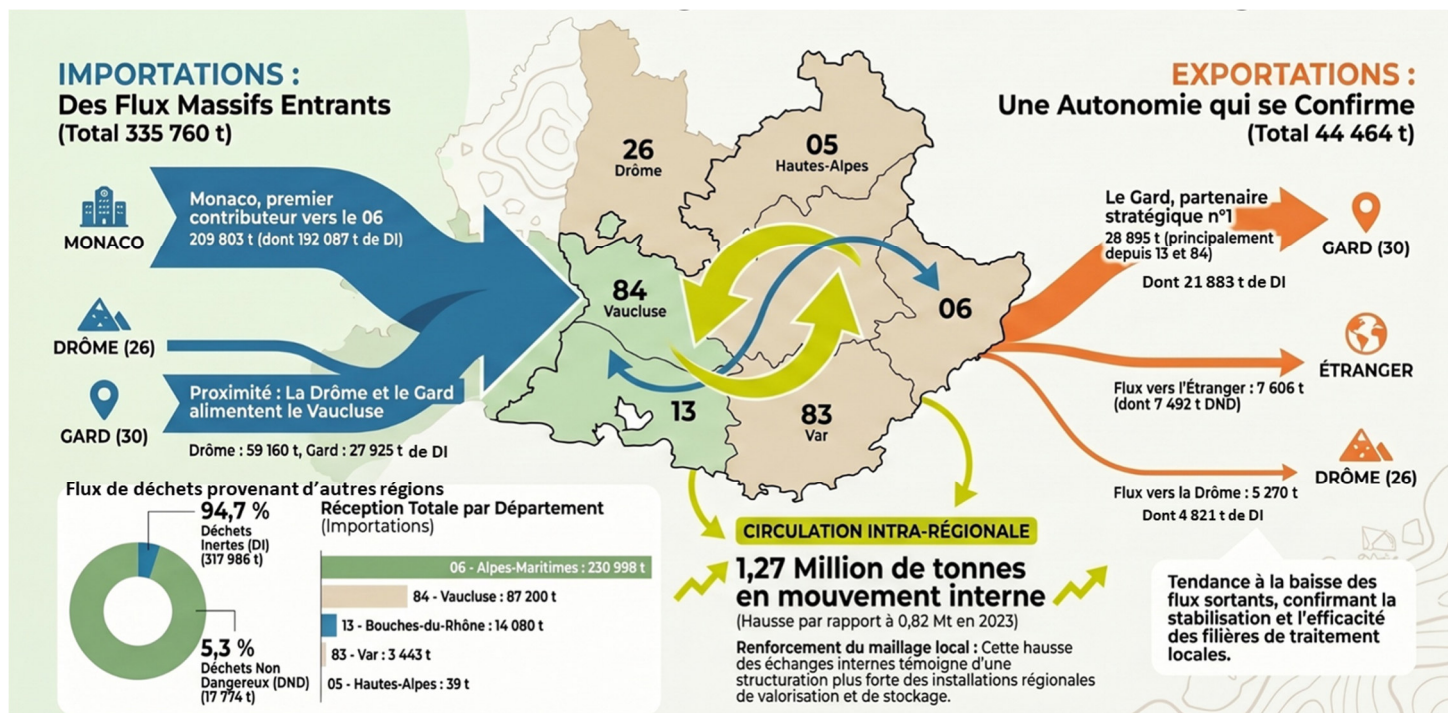


Figure 54 : Schéma des flux interrégionaux de déchets du BTP (DI et DND)

a) Imports de déchets provenant d'autres régions

En 2024, les installations de la région ont réceptionné environ **318 000 tonnes de déchets issus de chantiers du BTP provenant d'autres régions**, composés quasi exclusivement de déchets inertes.

Les flux importés restent **très minoritaires à l'échelle régionale**, représentant de l'ordre de **2 % des tonnages traités**, mais traduisent des logiques territoriales spécifiques.

Les imports sont fortement concentrés sur quelques origines :

- Monaco**, avec environ **192 000 tonnes**, constitue de loin la principale source d'importation, principalement à destination des Alpes-Maritimes située à proximité ;
- Les départements limitrophes, notamment le **Gard (36 500 t)** et la **Drôme (59 000 t)**, représentent également des flux significatifs, en lien avec des échanges de proximité.

Les autres flux identifiés restent marginaux et dispersés, provenant de départements plus éloignés et pour des tonnages très faibles.

Concernant les déchets non dangereux, les flux importés restent très limités (**17 800 tonnes**), dont l'essentiel provient également de Monaco.

Par rapport à 2023, les imports apparaissent en **légère augmentation**, traduisant une reprise partielle des échanges, notamment avec Monaco et les territoires limitrophes.

DECHETS INERTES 2024 :

Origine des Déchets Inertes	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
07 - Ardèche					115 t	115 t
21 - Cote-d'Or						0 t
25 - Doubs						1 t
26 - Drôme					59 160 t	59 160 t
30 - Gard			8 627 t		27 925 t	36 552 t
35 - Ille-et-Vilaine			19 t			19 t
38 - Isère	39 t		4 t			43 t
42 - Loire			2 t			2 t
59 - Nord			20 t			20 t
62 - Pas-de-Calais			62 t			62 t
76 - Seine-Maritime			37 t			37 t
78 - Yvelines			4 t			4 t
92 - Hauts-de-seine			2 t			2 t
94 - Val-de-Marne			1 t			1 t
MONACO		192 087 t				192 087 t
Autres NC		21 195 t	5 243 t	3 443 t		29 881 t
Total	39 t	213 282 t	14 022 t	3 443 t	87 200 t	317 986 t

DECHETS NON DANGEREUX 2024

Origine des Déchets Non Dangereux	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Total
78 - Yvelines		5 t	5 t
21 - Cote-d'Or			0 t
59 - Nord		2 t	2 t
62 - Pas-de-Calais		46 t	46 t
35 - Ille-et-Vilaine		t	0 t
69 - Rhône		5 t	5 t
MONACO	17 716 t		17 716 t
Total	17 716 t	58 t	17 774 t

DECHETS DU BTP : DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES 2024

Origine des Déchets BTP	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
07 - Ardèche	0 t	0 t	0 t	0 t	115 t	115 t
21 - Côte-d'Or	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
25 - Doubs	0 t	0 t	1 t	0 t	0 t	1 t
26 - Drôme	0 t	0 t	0 t	0 t	59 160 t	59 160 t
30 - Gard	0 t	0 t	8 627 t	0 t	27 925 t	36 552 t
35 - Ille-et-Vilaine	0 t	0 t	19 t	0 t	0 t	19 t
38 - Isère	39 t	0 t	4 t	0 t	0 t	43 t
42 - Loire	0 t	0 t	2 t	0 t	0 t	2 t
59 - Nord	0 t	0 t	22 t	0 t	0 t	22 t
62 - Pas-de-Calais	0 t	0 t	108 t	0 t	0 t	108 t
69 - Rhône	0 t	0 t	5 t	0 t	0 t	5 t
76 - Seine-Maritime	0 t	0 t	37 t	0 t	0 t	37 t
78 - Yvelines	0 t	0 t	9 t	0 t	0 t	9 t
92 - Hauts-de-seine	0 t	0 t	2 t	0 t	0 t	2 t
94 - Val-de-Marne	0 t	0 t	1 t	0 t	0 t	1 t
MONACO	0 t	209 803 t	0 t	0 t	0 t	209 803 t
Autre NC	0 t	21 195 t	5 243 t	3 443 t	0 t	29 881 t
TOTAL	39 t	230 998 t	14 080 t	3 443 t	87 200 t	335 760 t

Tableau 54 : Origine des flux de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes du BTP importés dans la région

b) Exports de déchets vers d'autres régions

En 2024, les exportations de déchets issus de chantiers du BTP depuis les installations régionales représentent environ **44 500 tonnes**, dont :

- 26 900 tonnes de déchets inertes
- 17 600 tonnes de déchets non dangereux

Ces flux restent **très faibles au regard des volumes traités en région**, confirmant une relative autonomie du territoire en matière de gestion des déchets issus de chantiers du BTP.

Les exportations de déchets inertes sont principalement orientées vers les régions voisines, en particulier vers le **Gard (près de 22 000 tonnes)** et, dans une moindre mesure, vers la **Drôme**. Elles concernent essentiellement des flux de proximité, liés à la localisation des installations.

Les exportations de déchets non dangereux sont plus dispersées, avec des flux vers plusieurs régions (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France), ainsi qu'une part non négligeable à destination de l'étranger (**environ 7 600 tonnes**). Ces flux traduisent la diversité des filières de traitement mobilisées pour cette typologie de déchets.

Par rapport à 2023, les exportations apparaissent **en baisse**, confirmant une tendance à la stabilisation voire à la réduction des flux sortants.

DECHETS INERTES 2024

Destination des déchets inertes (DI) :	Origine dépt. 05	Origine dépt. 06	Origine dépt. 13	Origine dépt. 83	Origine dépt. 84	TOTAL
07 - Ardèche	0 t	0 t	0 t	1 t	0 t	1 t
26 - Drôme	0 t	0 t	0 t	0 t	4 821 t	4 821 t
30 - Gard	0 t	92 t	9 291 t	0 t	12 500 t	21 883 t
38 - Isère	77 t	0 t	0 t	0 t	0 t	77 t
99 - Etranger	0 t	114 t	0 t	0 t	0 t	114 t
Total	77 t	206 t	9 291 t	1 t	17 321 t	26 896 t

DECHETS NON DANGEREUX 2024

Destination des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Origine dépt.04	Origine dépt.05	Origine dépt.06	Origine dépt. 13	Origine dépt. 83	Origine dépt. 84	TOTAL
07 - Ardèche	0 t	0 t	0 t	400 t	0 t	0 t	400 t
10 - Aube	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
26 - Drôme	380 t	43 t	0 t	0 t	0 t	26 t	449 t
30 - Gard	0 t	0 t	0 t	6 500 t	286 t	226 t	7 012 t
34 - Hérault	0 t	0 t	0 t	936 t	0 t	0 t	936 t
38 - Isère	0 t	185 t	0 t	0 t	0 t	0 t	185 t
69 - Rhône	0 t	0 t	0 t	0 t	961 t	42 t	1 003 t
92 - Hauts-de-seine	91 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	92 t
99 - Etranger	3 t	0 t	5 292 t	1 334 t	863 t	0 t	7 492 t
Total	474 t	228 t	5 292 t	9 170 t	2 110 t	294 t	17 568 t

DECHETS DU BTP : DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES 2024

Destination des déchets inertes (DI) et des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Origine dépt.04	Origine dépt.05	Origine dépt.06	Origine dépt. 13	Origine dépt. 83	Origine dépt. 84	TOTAL
07 - Ardèche	0 t	0 t	0 t	400 t	1 t	0 t	401 t
10 - Aube	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
26 - Drôme	380 t	43 t	0 t	0 t	0 t	4 847 t	5 270 t
30 - Gard	0 t	0 t	92 t	15 791 t	286 t	12 726 t	28 895 t
34 - Hérault	0 t	0 t	0 t	936 t	0 t	0 t	936 t
38 - Isère	0 t	262 t	0 t	0 t	0 t	0 t	262 t
69 - Rhône	0 t	0 t	0 t	0 t	961 t	42 t	1 003 t
92 - Hauts-de-seine	91 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	92 t
99 - Etranger	3 t	0 t	5 406 t	1 334 t	863 t	0 t	7 606 t
Total	474 t	305 t	5 498 t	18 461 t	2 111 t	17 615 t	44 464 t

2. Circulation de déchets au sein des territoires de la région

Flux Intra-régionaux des Déchets du BTP en PACA : Dynamiques 2024

En 2024, la circulation intra-régionale des déchets du BTP a atteint **1,27 million de tonnes**, une hausse marquée par rapport aux 0,82 Mt de 2023. Cette intensification témoigne d'une autonomie régionale forte et d'un maillage structurant des installations de traitement.

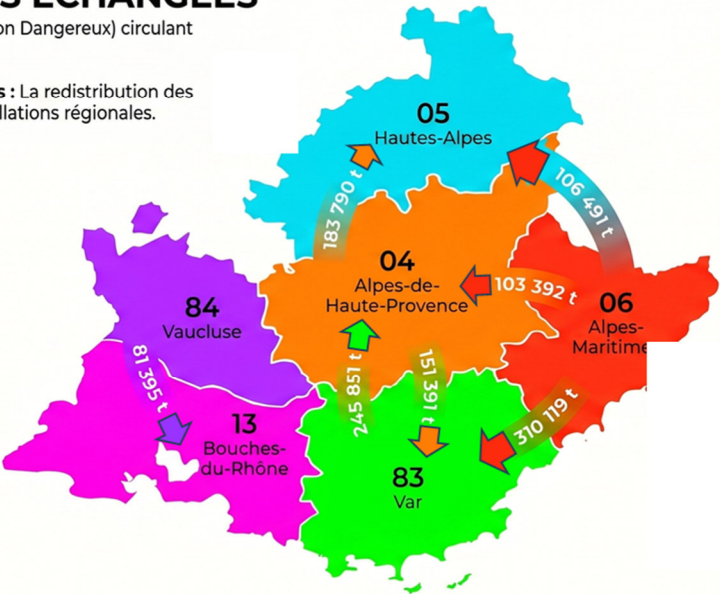
1 274 603 TONNES ÉCHANGÉES

Volume total de déchets (Inertes + Non Dangereux) circulant entre les départements.

Intensification des échanges internes : La redistribution des flux s'accélère via le maillage des installations régionales.

ANALYSE DES FLUX DE DÉCHETS INERTES :

Volume total échangé de 1 215 204 t.
Domination des Alpes-Maritimes (06) comme premier émetteur régional (517 318 t envoyées vers le Var et le Bassin Alpin).
Les Hautes-Alpes (05) constituent un pôle de réception majeur avec 288 062 t reçues, provenant principalement du 04 et du 06.



Répartition par Type de Déchets

Déchets Inertes (DI)
1 215 204 t

La quasi-totalité des flux interdépartementaux (plus de 95 %) est constituée de matériaux inertes (béton, briques, terre).

Déchets Non Dangereux (DND)
59 399 t

Les flux de déchets non dangereux non inertes (bois, plastiques, métaux) représentent une part marginale des échanges.

Carte 38 : Principaux flux interdépartementaux de déchets du BTP (DI et DND)

L'analyse des flux interdépartementaux en 2024 met en évidence une **augmentation marquée des échanges internes**, avec environ **1,27 million de tonnes de déchets du BTP circulant entre départements**, contre 0,82 Mt en 2023. Cette évolution traduit une intensification des logiques de redistribution des flux à l'échelle régionale et confirme le rôle structurant du maillage des installations.

DECHETS INERTES 2024

Département d'origine	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0 t	176 017 t	4 t	13 t	151 115 t	11 t	327 160 t
05 - Hautes-Alpes	110 t	0 t	0 t	179 t	10 t	0 t	299 t
06 - Alpes-Maritimes	103 392 t	106 491 t	0 t	6 540 t	300 895 t	0 t	517 318 t
13 - Bouches-du-Rhône	1 126 t	767 t	52 t	0 t	10 083 t	1 338 t	13 366 t
83 - Var	245 807 t	4 787 t	8 293 t	7 860 t	0 t	1 799 t	268 546 t
84 - Vaucluse	7 000 t	0 t	0 t	81 358 t	157 t	0 t	88 515 t
Total général	357 435 t	288 062 t	8 349 t	95 950 t	462 260 t	3 148 t	1 215 204 t

DECHETS NON DANGEREUX 2024

Département d'origine	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0 t	7 773 t	0 t	11 011 t	276 t	0 t	19 060 t
05 - Hautes-Alpes	1 000 t	0 t	1 726 t	0 t	0 t	1 078 t	3 804 t
06 - Alpes-Maritimes	0 t	0 t	0 t	413 t	9 224 t	5 706 t	15 343 t
13 - Bouches-du-Rhône	5 936 t	0 t	1 028 t	0 t	0 t	3 305 t	10 269 t
83 - Var	44 t	0 t	4 t	8 138 t	0 t	2 700 t	10 886 t
84 - Vaucluse	0 t	0 t	0 t	37 t	0 t	0 t	37 t
Total général	6 980 t	7 773 t	2 758 t	19 599 t	9 500 t	12 789 t	59 399 t

DECHETS DU BTP : DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES 2024

Département d'origine	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0 t	183 790 t	4 t	11 024 t	151 391 t	11 t	346 220 t
05 - Hautes-Alpes	1 110 t	0 t	1 726 t	179 t	10 t	1 078 t	4 103 t
06 - Alpes-Maritimes	103 392 t	106 491 t	0 t	6 953 t	310 119 t	5 706 t	532 661 t

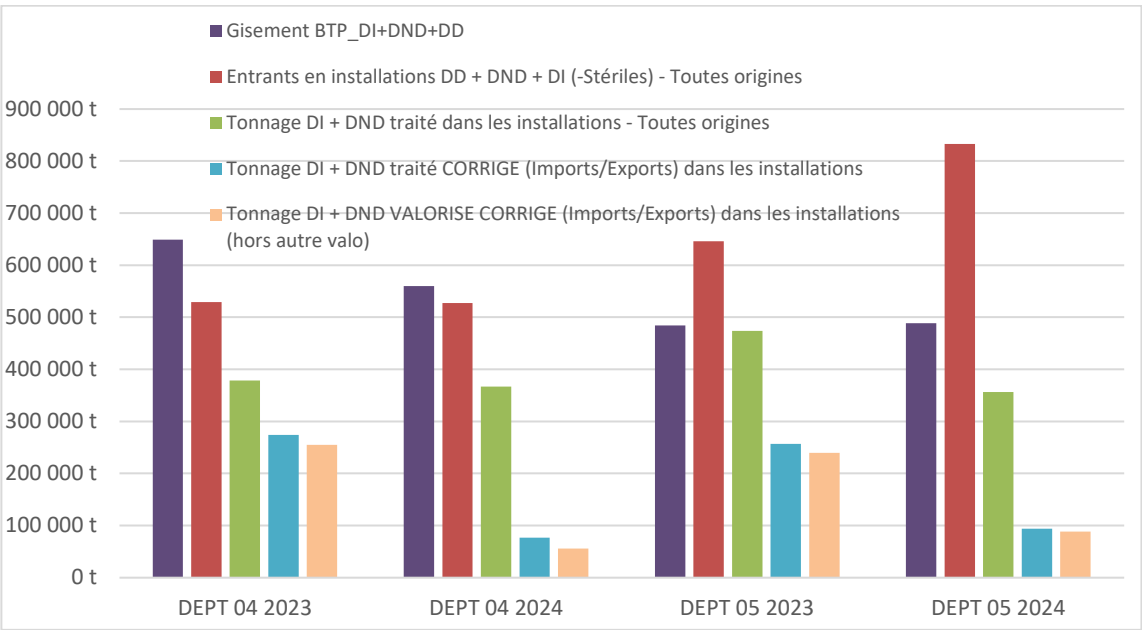
13 - Bouches-du-Rhône	7 062 t	767 t	1 080 t	0 t	10 083 t	4 643 t	23 635 t
83 - Var	245 851 t	4 787 t	8 297 t	15 998 t	0 t	4 499 t	279 432 t
84 - Vaucluse	7 000 t	0 t	0 t	81 395 t	157 t	0 t	88 552 t
Total général	364 415 t	295 835 t	11 107 t	115 549 t	471 760 t	15 937 t	1 274 603 t

Tableau 55 : Flux infrarégionaux de déchets inertes et déchets non dangereux issus de chantiers du BTP

FOCUS SUR LES DEPARTEMENTS ALPINS

Les données montrent que les **départements alpins (04, 05, 06)** concentrent une part importante des flux entrants, avec des niveaux parfois proches ou supérieurs à leur propre gisement.

Les **Alpes-de-Haute-Provence (04)** enregistrent ainsi près de **527 000 tonnes de déchets entrants**, pour un gisement estimé à **560 000 tonnes, dont une part importante de flux importés d'autres départements de la région**. Le tonnage traité d'origine du territoire, après correction des imports/exports, est nettement plus faible (**76 000 tonnes**), ce qui met en évidence un écart important entre flux entrants dans les installations du territoire et flux traités produits sur le territoire.



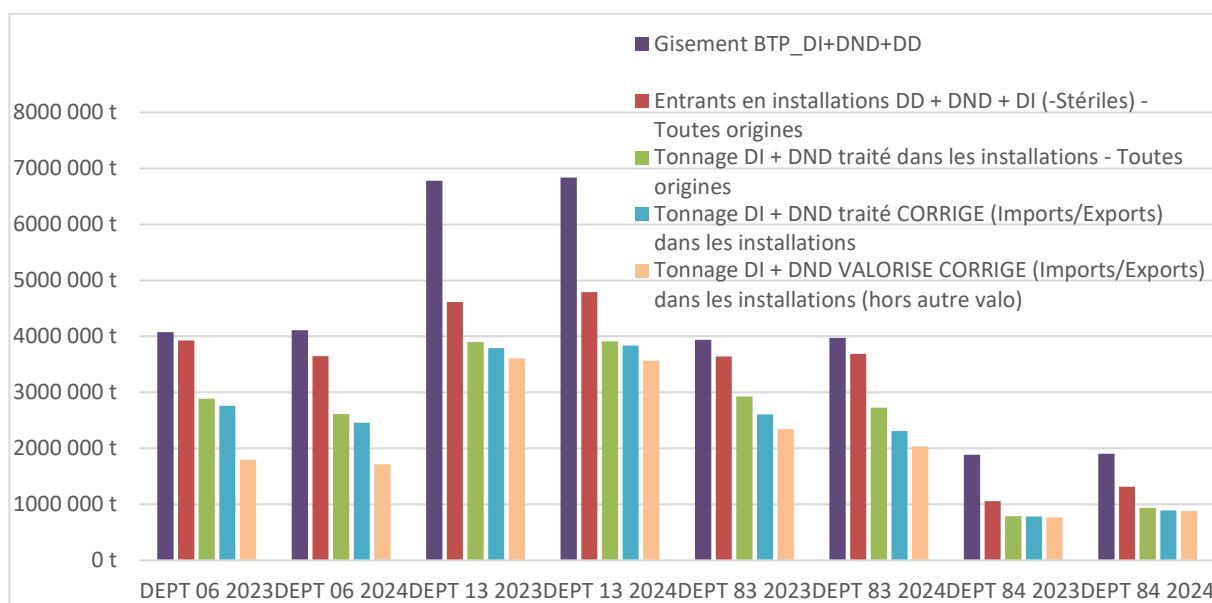


Figure 55 : Écarts entre gisement, entrants dans les installations et tonnages traités-sortants dans les départements (années 2023 et 2024)

Dans les **Hautes-Alpes (05)**, les entrants atteignent **832 000 tonnes**, soit un niveau très supérieur au gisement local (**489 000 tonnes**) qui implique une part importante de flux importés. Le tonnage traité corrigé s'établit à **94 000 tonnes**, confirmant également un écart marqué entre les flux entrants et les flux produits sur le territoire et effectivement traités.

Les **faibles taux de valorisation observés dans le bassin alpin (04 et 05)** s'expliquent par la combinaison de flux entrants majoritairement importés, et d'un recours important au stockage temporaire sur site en 2024.

En effet, plusieurs exploitants de carrières du bassin Alpin réalisent pour le compte d'EDF des travaux d'entretien et des curages préventifs de nombreux cours d'eau, torrents et queue de retenue de barrages, qui engendrent des excédents de matériaux, qui sont stockés sur les carrières. Ces matériaux de bonne qualité représentent une ressource qui se substitue aux ressources naturelles issues de l'exploitation des carrières, et qui sont recyclées et permettent la production de différentes catégories de granulats pendant plusieurs mois.

Les **Alpes-Maritimes (06)**, les **Bouches-du-Rhône (13)**, le **Var (83)**, et le **Vaucluse (84)** présentent des situations plus équilibrées, tout en présentant également des écarts entre flux entrants et tonnages traités corrigés.

Dans l'ensemble, les flux suivent majoritairement des logiques de proximité géographique, mais révèlent également des **déséquilibres territoriaux persistants** : les départements alpins jouent un rôle croissant de zones d'accueil, tandis que les territoires littoraux et urbains concentrent davantage la production et les flux sortants. Cette structuration pose des enjeux en matière d'équilibre territorial, de maîtrise des transports et d'adéquation entre production de déchets et capacités locales de traitement.